UNEP

CBD

Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/10/25/Add.1
13 septembre 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Dixième réunion
Nagoya, Japon, 18–29 octobre 2010
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

PROJET DE BUDGET DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'EXERCICE 2011-2012

Note du Secrétaire exécutif

Additif

ACTIVITÉS DE PROGRAMME ET DE SOUS-PROGRAMMES ET RESSOURCES NÉCESSAIRES

I. INTRODUCTION

1. Le présent document décrit les ressources dont a besoin le Secrétariat pour exécuter le programme de travail de l'exercice 2011-2012. Il donne de plus amples détails sur le budget qui est proposé dans le document PNUE/CBD/COP/10/25. Les renseignements qu'il contient représentent les meilleures estimations du Secrétariat quant aux priorités de travail durant l'exercice biennal à venir; le document demeure un "travail en cours" et il continuera d'évoluer à la lumière des décisions qui seront adoptées par la Conférence des Parties à sa dixième réunion ainsi qu'à la lumière des futurs faits nouveaux du processus de la Convention.

2. Le document est organisé en sections qui correspondent aux divers programmes relevant du Secrétariat. De plus, les coûts que se partagent la Convention et la Protocole sont indiqués dans les divisions appropriées de la Convention et ils sont par ailleurs mis en relief pour qu'on puisse les identifier facilement. Les renseignements sur les activités de programme sont présentés à l'aide du canevas type. Le tableau ci-dessous donne une explication du canevas. Une explication des abréviations utilisées dans le document figure à l'annexe.

3. Les activités exécutées répondront aux demandes comme aux priorités. Le Secrétariat peut fournir sur demande des renseignements additionnels sur les éléments du tableau. Des descriptions détaillées seront mises à la disposition, à leur demande, des Parties ou des gouvernements intéressés ainsi que durant les réunions programmées avec les donateurs afin de favoriser un appui pluriannuel aux programmes pour la réalisation des objectifs de la Convention de la période après 2010.

* UNEP/CBD/COP/10/1.

/…

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

4. La section générale de chaque programme consacrée à la gestion comprend les ressources autres que la dotation en personnel qui ont été allouées au programme dans son ensemble sur le budget de base. Cela comprend des postes tels que les consultants, les voyages, les réunions d'experts et le matériel tout en reflétant le fait que la responsabilité de ces décisions est du ressort du directeur du programme et du comité de gestion du Secrétariat. Ce dernier a été organisé sur cette base afin de conserver le degré de souplesse nécessaire pour répondre efficacement aux besoins du processus. La section consacrée à la gestion comprend également une description des principaux liens extérieurs avec lesquels le programme aura des contacts substantiels afin de mener à bien les activités décrites. Étant donné que le mandat de toutes ces activités de gestion est l'article 24 de la Convention, il a été décidé, pour des raisons de brièveté, de ne pas inclure la section sur le "mandat" dans la section générale de chaque programme consacrée à la gestion.

II. EXPLICATION DU CANEVAS UTILISÉ DANS LE PROJET DE BUDGET-PROGRAMME

Aperçu des responsabilités	Une brève description des principales responsabilités confiées au programme/sous-programme.
Résultats escomptés	***Résultats*** **:** La situation prévue après que les activités ont été entreprises. A obtenir durant la période biennale. Les résultats contribuent, en tout en en partie, à la réalisation des buts du plan stratégique de la Convention. Ils sont identifiés et hiérarchisés au moyen d'un mandat, obtenus par des moyens qui produisent des livrables. ***Mandat :*** Articles de la Convention, décisions de la Conférence des Parties et recommandations de l'Organe subsidiaire qui soit donnent des instructions pour générer chaque résultat soit supposent la nécessité de l'obtenir. ***Moyens :*** Les activités qui seront exécutés pour donner le résultat. ***Livrables :*** produits tangibles, vérifiables et précis ou produits que les activités engendreront qui contribueront au résultat.
Postes approuvés	Postes déjà approuvés par la Conférence des Parties.
Nouveaux postes requis	Nouveaux postes requis dans le budget de base pour assurer l'obtention des résultats escomptés.
Ressources extérieures au budget de base	Ressources nécessaires de sources de financement supplémentaires pour obtenir avec efficacité le résultat souhaité.

III. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS PAR PROGRAMME DE TRAVAIL

A. Bureau du Secrétaire exécutif

Aperçu des responsabilités	Il a pour responsabilité générale de gérer le Secrétariat en assurant l'exécution de son programme de travail; il donne suite aux demandes des Parties à la Convention et au Protocole ainsi qu'à celles des organes subsidiaires; il coordonne la représentation du Secrétariat dans les instances internationales et autres organisations et processus internationaux. Il assure la participation active de toutes les parties prenantes et encourage les activités de communication.
Résultats escomptés	*1. Les organes de la Convention et du Protocole bénéficient des services et du soutien nécessaires pour convoquer des réunions officielles.* ***Moyens :*** Supervision de la préparation des services de conférence, systèmes d'accréditation et d'inscription; distribution de la documentation; négociation des accords avec le gouvernement hôte; mobilisation de ressources humaines et financières. ***Livrables :*** réunions bien organisées et desservies de la Convention et du Protocole; délégués accrédités, inscrits et, le cas échéant, financés; soumission en temps voulu des documents.
	2. Le programme du Secrétariat est mis en oeuvre et le Secrétariat est représenté à d'autres organes et organisations concernés de l'ONU. ***Moyens :*** Élaboration du programme à long terme du Secrétariat (l'accent étant mis sur les

	questions nécessitant la coordination entre programmes et des mécanismes de coopération au sein du Secrétariat et avec les organes et organisations concernés, notamment en signant des mémorandums d'accord et de coopération). ***Livrables :*** Politique de planification stratégique; programmes de travail de la Convention et du Protocole intégrés dans ceux des organismes et institutions internationaux concernés; coopération efficace avec des institutions et organismes.
	3. Les décisions des Parties sont communiquées comme il se doit aux organisations internationales, conférences et autres événements concernées et leurs résultats incorporés selon que de besoin dans les processus de la Convention et du Protocole. ***Moyens :*** Correspondance; consultations avec les chefs de programmes et d'organisations (y compris d'autres conventions); participation à des réunions concernées; déclarations écrites. ***Livrables :*** Organes informés de la Convention et du Protocole et processus apparentés**;** coopération accrue avec d'autres conventions et organisations et initiatives internationales.
	4. Le Secrétariat est géré avec efficacité d'une manière qui répond aux besoins des organes de la Convention et du Protocole ainsi que des processus connexes. ***Moyens :*** Recrutement et déploiement de personnel pour répondre à des besoins et priorités en évolution constante; supervision financière; organisation et présidence du Comité de gestion du Secrétariat; coordination des programmes; supervision de l'exécution des procédures et politiques de financement et de personnel du Secrétariat (dans le cadre des règles et règlements des Nations Unies); identification des tâches et répartition des responsabilités au sein du Secrétariat en ce qui concerne les questions qui émanent des organes subsidiaires durant la période intersessions. **Livrables :** Utilisation efficace des ressources du Secrétariat; personnel motivé et compétent.
	5. Les flux d'information au Secrétariat sont bien gérés. ***Moyens :*** Enregistrement et suivi de toute la correspondance; tenue à jour du système d'archivage de la correspondance, du système de gestion des dossiers, du système de notification et des forums électroniques sur des questions de fond. **Livrables :** Réponses en temps opportun à la correspondance et diffusion de l'information aux publics concernés
	6. Les travaux du Secrétariat sont adéquatement financés. ***Moyens :*** Préparation d'un budget qui anticipe les besoins des organes de la Convention et du Protocole; solliciter des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la Convention et du Protocole pour des activités approuvées supplémentaires (BE et BH) et la participation de pays en développement Parties et de communautés autochtones et locales (BZ; BI et VB); supervision de la préparation de projets pour des activités supplémentaires. **Livrables :** Financement volontaire assuré pour des activités approuvées de la Convention et du Protocole.
Liens extérieurs	Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et fonctionnaires de rang supérieur des Nations Unies; ministres et autres chefs de délégations; représentants de gouvernements; autres secrétariats de conventions; principaux acteurs académiques et non gouvernementaux.
Postes approuvés	Secrétaire exécutif (ASG); Chef de cabinet (P-4) ***(poste précédemment en temps partagé qui sera transféré à 100% à la Convention)***;assistant personnel du SE (P-2); G-7 secrétaire; G-7 assistant chargé de l'information; 2 G-7 attachés de recherche.
Nouveaux postes requis	G-7 attaché de recherche
Ressources nécessaires	1. Dépenses de personnel : 2011 : $877,700 2012 : $905,200 2. Réunions du Bureau de la CdP : 2011 : $60,000 2012 : $120,000 3. Consultants : 2011 : $20,000 2012 : $20,000

	4. Voyages en mission : 2011 : $120,000 2012 : $120,000 5. Personnel temporaire et heures supplémentaires : 2011 : $15,000 2012 : $15,000
Ressources extérieures au budget de base	***Fonds d'affectation spéciale BE*** Réunions régionales (4) pour la CdP-11 – services de conférence 2012 : $ 40 000 ***Fonds d'affectation spéciale BZ*** Réunions régionales (4) pour la CdP-11 – participation des pays en développement 2012 : $ 300 000

B. Questions scientifiques, techniques et technologiques (STTM)

a) Gestion globale

Aperçu des responsabilités	Supervision des activités relevant des programmes de travail lies aux questions scientifiques, techniques et technologiques (voir ci-dessous). Assurer la production de livrables réussis, ponctuels et rentables de la division. Liaison efficace avec d'autres divisions.
Résultats escomptés1	**Résultat :** L'assise scientifique et technique de la Convention est renforcée, y compris la contribution au renforcement des capacités et à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public sur des questions clés aux niveaux régional et international. ***Moyens :*** Analyse de la littérature et de l'information et liaison avec les organisations et partenaires concernés de même qu'avec le Bureau de l'Organe subsidiaire et le Bureau de la CdP pour les groupes de travail.
Postes approuvés	D-1 Fonctionnaire principal; G-6 Secrétaire
Ressources nécessaires	1. Dépenses de personnel : (comprend les postes susmentionnés et tous les coûts de personnel des programmes de travail inclus dans le budget de base) : 2011 : $2 432 500 2012 : $2 507 000 2. Réunions de l'Organe subsidiaire (2): 2011: $600 000 2012: $600 000 3. Réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire 2011: $30 000 2012: $30 000 4. Consultants 2011: $20 000 2012: $20 000 5. Appui à l'attaché de liaison CNULCD/CDB 2011: $130 000 2012: $130 000 5. Voyages en mission 2011: $60 000 2012: $60 000 6. Personnel temporaire et heures supplémentaires 2011: $20 000 2012: $20 000
Ressources extérieures au budget de base	***Fonds d'affectation spéciale BZ*** SBSTTA 15 et SBSTTA 16 – (participation de 162 pays en développement et pays à économie en transition)

1 Note – Les responsabilités des chefs de division comprennent la gestion d'entreprise, les avis au Secrétaire exécutif, la délégation selon que de besoin, la gestion des ressources humaines et financières, l'orientation des activités qui relèvent des programmes de travail, la supervision des activités du personnel conformément aux buts et délais convenus, le contrôle de qualité des livrables, la supervision d'une liaison effective avec les principales parties prenantes et la participation au comité de gestion du Secrétariat. Seuls les moyens additionnels spécifiques aux divisions sont communiqués dans les tableaux du document.

	2011: $900 000 **2012**: $900 000

b) Aperçu des programmes de travail lies aux questions scientifiques, techniques et technologiques

Aperçu des responsabilités	- Fourniture d'un appui et d'avis scientifiques et techniques aux processus de la Convention et coordination de l'appui au SBSTTA et à la CdP sur des questions pertinentes; facilitation du flux d'informations techniques et scientifiques dans les processus de la Convention. - Répondre aux demandes pertinentes de la CdP et du SBSTTA, des partenaires, des organisations et du public. Fournir une assistance technique pour la mise en œuvre des programmes de travail dans le cadre du mandat donné par la CdP. - Élaboration d'activités conjointes dans le cadre du mémorandum de coopération avec les secrétariats des autres conventions de Rio et des conventions liées à la diversité biologique, les organisations internationales concernées, en particulier la FAO et le consortium d'ONG, de partenaires scientifiques et d'universités, le secrétariat de la FAO et du GIEC IPPC et du secrétariat du CGRFA/IT-PGRFA; les Jardins botaniques; Conservation International; le secrétariat de la Convention de Ramsar, l'IAIA et l'UICN. Élaboration d'accords de travail nouveaux ou révisés avec des parties prenantes additionnelles afin d'accroître l'impact de la Convention. - Contribuer aux produits du secrétariat sur la communication, l'éducation et le sensibilisation du public, au renforcement des capacités et à la participation des principales parties prenantes à l'étude des questions scientifiques, techniques et technologiques.
Liens extérieurs	Bureau du SBSTTA; Bureau de la CdP pour les groupes de travail; Parties; PNUE; STAP; Secrétariat et GEST de la Convention de Ramsar; Secrétariat de la CCNUCC, Conseil scientifique et technique de la CCNUCC, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, CRIC de Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Secrétariat de la CITES et de son Comité pour les plantes, Centre de développement des zones arides du PNUD, Forum des Nations Unies sur les forêts, FAO et autres organes des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales, Commission mondiale de l'UICN sur les aires protégées, Convention sur le patrimoine mondial, Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, Biosphere Reserves, Convention sur les espèces migratrices, réseaux écologiques régionaux, communautés autochtones et locales, organisations non gouvernementales internationales sur la conservation comme The Nature Conservancy, Conservation International, Flora and Fauna International, BirdLife International, WWF, WRI, Wetlands International et d'autres organisations compétentes en matière scientifique et technique dont notamment le GIEC.
Résultats escomptés[2] *(pour le STTM dans son ensemble)*	• Capacités accrues en matière de questions scientifiques et techniques pour mettre en oeuvre les programmes de travail – dans les Parties, les organisations internationales et d'autres parties prenantes concernées • Processus améliorés de surveillance et de communication, à l'aide d'indicateurs appropriés, pour évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique • Mise en œuvre du Plan stratégique actualisé 2010-2020 • Examen approfondi de la mise en oeuvre et de la révision des programmes de travail • Meilleure sensibilisation des parties prenantes concernées aux programmes de travail • Meilleure intégration des programmes de travail dans les domaines thématiques et les questions intersectorielles • Identification et analyse de questions scientifiques et technologiques émergentes touchant à la diversité biologique • Contributions à des activités efficaces de communication, d'éducation et de sensibilisation du public que mène le Secrétariat dans des domaines scientifiques et techniques pertinents • Connaissance améliorée des interactions entre les dimensions écologiques, physiques et

[2] Note. Le cas échéant, des résultats et livrables additionnels spécifiques aux programmes de travail sont mis en évidence dans les sections *c)* et *d)* ci-dessous. Ces derniers rappellent également les mandats thématiques et intersectoriels.

	sociales de la diversité biologique et des relations entre la diversité biologique et le développement humain. ***Moyens :*** *a)* Collecte d'informations (y compris par le biais de l'étude des rapports nationaux); compilation d'étude de cas; intégration et amélioration de l'efficacité des rapports nationaux; compilation et synthèse des informations reçues des Parties et organisations régionales et internationales concernées; diffusion par le truchement du mécanisme du Centre d'échange; *b)* Liaison avec d'autres conventions, processus et organisations, concernant les critères techniques pour la mise en oeuvre des programmes de travail et la création de synergies; *c)* Liaison entre les programmes de travail et coordination de l'intégration des facteurs dans d'autres domaines de programme; *d)* Prestation d'une assistance technique aux Parties (y compris travaillant à travers d'autres mécanismes et organisations régionales et internationales); *e)* Contribution aux produits de communication, d'éducation et de sensibilisation du public du Secrétariat et des partenaires concernés, dans des domaines techniques pertinents; *f)* Organisation, secrétariat des réunions et diffusion des résultats; *g)* En partenariat avec d'autres programmes et initiatives, contribution à la production, à l'analyse et à la diffusion d'informations sur les indicateurs de progrès en vue des sous-objectifs pertinents de l'objectif de 2010; *h)* Établissement des bases de données en collaboration avec les partenaires concernés; *i)* Renforcement des capacités sur l'établissement des programmes de travail nationaux avec des buts, des objectifs et des actions ciblés, avec des acteurs, échéanciers, apports et produits mesurables escomptés spécifiques. ***Livrables :*** • Fourniture de l'information par le truchement du mécanisme du Centre d'échange et d'autres moyens pertinents • Rapports scientifiques et techniques à l'appui du processus de la Convention, en particulier pour ce qui est de l'assistance technique aux Parties (notamment par le truchement d'organisations internationales et d'autres parties prenantes) en vue de la mise en oeuvre effective des programmes de travail. • Informations fondées sur des données, à l'aide d'indicateurs, pour suivre les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 • Incorporation des programmes de travail, s'il y a lieu, dans les programmes et les activités d'autres conventions, organisations internationales et parties prenantes • Évaluations de l'état et des tendances de la diversité biologique • Programmes de travail nationaux assortis de buts, d'objectifs et d'actions ciblés, avec des acteurs, échéanciers, apports et produits mesurables escomptés spécifiques • Matériels de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (rapports, articles, bulletins, vidéos et autres médias) sur des questions scientifiques et techniques • Conclusions efficientes et rentables des réunions scientifiques et techniques (rapports et recommandations des réunions) • Opérations efficaces et effectives du SBSTTA, et de son Bureau, et sessions techniques de la CdP et de ses groupes de travail, réunions d'experts et autres réunions

c) Programmes thématiques (mandats et livrables spécifiques additionnels)

	1. Diversité biologique des eaux intérieures ***Mandat :*** Décisions IX/19, VIII/20, VII/4 (dans son intégralité); décisions connexes - VI/2, V/2, V/21, IV/4, III/11, paragraphe 15 h), III/21, paragraphe 7, IV/5, paragraphe 4; et IV/15, paragraphe 2; et recommandations XIV/2, XIII/4, XI/9, X/4, VIII/2, VI/3 et VI/5 de l'Organe subsidiaire; et recommandations prévues de l'Organe subsidiaire 13 et décisions de la CdP-10. ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique*** : 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4 ; la majorité des buts et des objectifs du Plan stratégique révisé

Moyens/Activités :

- Formulation de stratégies pour la participation d'importantes parties prenantes à la mise en oeuvre du programme de travail
- Collaboration avec d'importants partenaires, en particulier ONU-Eau et la Convention de Ramsar et ses organes subsidiaires, pour mettre en œuvre le programme de travail
- Groupe de travail d'experts sur la relation entre la diversité biologique et le cycle de l'eau ($110 K en 2011)
- Etude des moyens de réduire les impacts nuisibles sur les écosystèmes des eaux intérieures de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, en particulier en conséquence de l'irrigation, et d'accroître la capacité des écosystèmes de contribuer à améliorer la sécurité de l'eau (groupe d'experts $120 K 2012)
- Meilleure incorporation des questions relatives à la diversité biologique et aux services fournis par les écosystèmes dans la planification des scénarios concernant les ressources en eau (groupe de travail d'experts $225 K 2012)
- Travaux sur la biodiversité et les catastrophes naturelles (groupe de travail d'experts $ 110 K 2011)
- Élaboration et diffusion d'orientations sur la diversité biologique des eaux intérieures (publications : $20K en 2011 et $20K en 2012)
- Activités appropriées de communication, d'éducation et de sensibilisation du public visant les principales parties prenantes
- Cadre harmonisé d'établissement des rapports nationaux entre la CDB et la Convention de Ramsar

Livrables : Diversité biologique intégrée dans les secteurs importants, meilleure capacité de la diversité biologique de soutenir la sécurité hydrique et le développement durable, plus de cohérence entre les activités relatives à la diversité biologique, à la désertification et aux changements climatiques, contribution plus grande de la diversité biologique à la réduction des risques de catastrophes naturelles. Orientations, publications, matériel de CESP et renforcement des capacités.

2. Diversité biologique marine et côtière

Mandat : Décision IX/20, décision X/## (recommandation XIV/3 du SBSTTA)

Buts du Plan stratégique : 1.1, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4

Objectifs du Plan stratégique révisé et actualisé de la Convention pour l'après 2010 : 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 18, 19, 20

Moyens/Activités :

- Convoquer un atelier d'experts sur la diversité biologique des océans et les changements climatiques afin d'évaluer les conséquences possibles des changements climatiques sur la diversité biologique des océans et de proposer des mesures pour atténuer ces conséquences (atelier d'experts $80 K, consultant chargé de faire la synthèse des données de base $20 K)
- Compiler et résumer l'information scientifique existante sur les bruits anthropiques en milieu marin et leurs conséquences sur la diversité biologique et les habitats marins et côtiers (Consultant chargé de faire la synthèse de l'information scientifique $30 K. publication dans la série technique de la CDB $8 K)
- Etablir les grandes lignes d'un procédé de création et de maintien d'un inventaire mondial sur les zones marines d'importance écologique ou biologique dans les aires marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale et commencer à garnir provisoirement cet inventaire, et développer des mécanismes de mise en commun de l'information avec des initiatives semblables tels que les travaux de la FAO sur les écosystèmes marins vulnérables (Consultant chargé de l'étude de base, de l'élaboration d'une proposition et du développement de mécanismes d'échange d'information $50 K)
- Organiser une série d'ateliers régionaux afin de faciliter leurs travaux d'identification des zones marines d'importance écologique ou biologique à partir des critères scientifiques adoptés dans la décision IX/20 (3 ateliers régionaux $180 K : $60 K par

atelier)

- Préparer un manuel ainsi que des modules de formation qui pourront être utilisés pour répondre aux besoins de renforcement des capacités en matière d'identification d'aires marines d'importance écologique ou biologique, utilisant les critères scientifiques énoncés dans la décision IX/20 (annexe I à la décision IX/20) (Consultant chargé d'élaborer le manuel et les modules de formation et validation grâce aux ateliers régionaux $50 K)
- Faire une étude, dans le contexte de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention, afin d'identifier des éléments précis permettant d'intégrer les connaissances traditionnelles, scientifiques, techniques et technologiques des communautés autochtones et locales, conformément à l'article 8 j) de la Convention, et des critères sociaux et culturels et d'autres aspects pertinents pour l'identification d'aires marines nécessitant une protection, ainsi que pour la création et la gestion d'aires marines protégées (Consultant chargé de faire la synthèse des données techniques $30 K, publication dans la série technique de la CDB $8 K)
- Faciliter le développement de lignes directrices volontaires pour la prise en compte de la diversité biologique lors des études d'impact sur l'environnement et des évaluations environnementales stratégiques dans les aires marines et côtières, à partir de l'orientation fournie dans les annexes II, III et IV du rapport de l'atelier de Manille (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/5) (Consultant chargé d'élaborer des projets de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement et les évaluations environnementales stratégiques $70 K ($35 K chacun), publication dans la série technique de la CDB $8 K)
- Collaborer à l'organisation spéciale d'une réunion mixte d'experts afin d'examiner la mesure dans laquelle les préoccupations en matière de diversité biologique sont abordées dans les évaluations existantes, et proposer des mesures pour aborder les préoccupations en matière de diversité biologique dans la gestion durable des pêches (Réunion d'experts $60 K, consultant chargé de faire la synthèse des données de base $30 K)
- Elaborer une série de processus d'examen conjoints par des experts, afin de surveiller et d'évaluer les incidences de l'acidification des océans sur la diversité biologique marine et côtière, et diffuser largement les résultats de cette évaluation (2 réunions d'examen conjoint par des experts $90 K, voyages du personnel à la réunion de la CdP de la CCNUCC $10 K

Livrables : Rapport de l'atelier d'experts sur la diversité biologique des océans et les changements climatiques ; rapport de synthèse sur les bruits anthropiques en milieu marin ; proposition pour la création et le maintien d'un inventaire mondial de la Convention sur la diversité biologique sur les zones marines d'importance écologique ou biologique ; rapports des ateliers régionaux sur les zones marines d'importance écologique ou biologique ; manuels et modules de formation sur les zones marines d'importance écologique ou biologique ; rapport de l'étude sur les critères sociaux et culturels ; lignes directrices volontaires pour les études d'impact sur l'environnement et les évaluations environnementales stratégiques dans les aires marines et côtières ; rapport de la réunion mixte d'experts sur l'abord des préoccupations en matière de diversité biologique dans la gestion durable des pêches ; rapport de la réunion d'examen conjoint par des experts sur l'acidification de l'océan et matériel de sensibilisation du public à l'acidification de l'océan.

3. Diversité biologique agricole

Mandat : Décision III/11, décision V/5 (annexe 5, section 2), décision VI/5 (annexe II, paragraphe 13), décision VII/31 (annexe), décision VII/32 (paragraphe 7), décision VIII/15 (annexe III), décision VIII/23 (sections A, B et D), décision IX/1 et 2, et décisions pertinentes de la CdP-10, y compris celles qui sont issues des recommandations XII/7, XIII/1 et XIV/10 du SBSTTA.

Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.1, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4

Moyens/Activités :

- Collaborer avec la FAO et d'autres organisations concernées dans le domaine de la diversité biologique agricole, y compris la biodiversité et les biocarburants (Personnel permanent $150 K, personnel temporaire $58 K, consultants $15 K)
- Réunion d'experts sur les buts, objectifs et indicateurs de la diversité biologique agricole ($60K en 2011)
- Appui à la mise en œuvre d'initiatives sur les agents de pollinisation, la diversité biologique des sols et la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition
- Rassembler et diffuser des informations sur les liens entre les changements climatiques et la diversité biologique agricole (documentation : $20 K en 2011)
- Diffuser des exemples de bonnes pratiques et des leçons apprises sur la diversité biologique des sols et sur l'alimentation et la nutrition (documentation d'études de cas sur l'alimentation et la nutrition : $20K en 2011, documentation sur la diversité biologique des sols, $20K en 2011),
- Rendre opérationnels les principes et lignes directrices d'Addis-Abeba dans l'agriculture (documentation $20K en 2011)

Livrables : Buts et objectifs, indicateurs et méthodes connexes, rapports sur les agents de pollinisation, la diversité biologique des sols et l'alimentation et la nutrition, compilation d'informations sur l'impact des pratiques agricoles et informations sur les liens entre les changements climatiques et la diversité biologique agricole (conformément aux décisions de la CdP-10).

4. Diversité biologique des forêts

1) Activités conjointes ciblées des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)

Mandat : Recommandation XIV/12 du SBSTTA

Importance pour les buts et objectifs du projet de Plan stratégique **:** but stratégique A, objectif 3 ; but stratégique B, objectifs 5 et 7 ; but stratégique B, objectif 11 ; but stratégique D, objectif 15 ; but stratégique E, objectifs 18 et 20.

Moyens/Activités :

− Renforcement accru des capacités sur la manière de mieux répondre aux questions de diversité biologique des forêts et des changements climatiques dans le cadre de politiques nationales sur la biodiversité et les forêts et des pratiques de gestion durable des forêts (Réunions $700K ; personnel engagé pour une durée déterminée $600K ; voyages et per diem du personnel $60K ; communications et publications $60K ; consultants $40K ; (personnel D1 : 3 semaines ; personnel P : 10 semaines ; personnel SG : 10 semaines))

− Collaboration plus poussée avec le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers et d'autres mécanismes de coopération en matière de restauration des écosystèmes forestiers, en s'intéressant particulièrement à la diversité génétique (Communications et publications $60k ; voyages et per diem du personnel $20K ; (personnel P : 10 semaines ; personnel SG : 10 semaines))

− Rationalisation des rapports forestiers, y compris l'organisation, en collaboration avec la FAO, d'une réunion de l'équipe spéciale avant la onzième réunion de la Conférence des Parties, afin de déterminer s'il y a des insuffisances possibles dans les rapports et la surveillance de la diversité biologique des forêts et, le cas échéant, s'il est possible de corriger ces insuffisances en proposant des définitions révisées des forêts et des types de forêts, dans le but d'améliorer le volet de surveillance de la diversité biologique de l'Évaluation des ressources forestières mondiales et autres procédés et initiatives pertinents (Réunions $80k ; voyages et per diem du personnel $10k ; communications et publications $10k ; consultants $30k ; personnel temporaire $25k ; (Personnel P : 25 semaines, personnel SG : 20 semaines))

Livrables : 7 ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités ; produits de communication (publications conjointes et film sur la restauration du paysage forestier) ; diversité biologique des forêts dans le cadre de l'Année internationale des forêts 2011 ; 3 ateliers mondiaux d'experts sur la rationalisation des rapports forestiers et sur la classification des forêts ; propositions d'amélioration de la surveillance de la diversité biologique dans l'Evaluation des ressources forestières mondiales 2015 (consultants et rapports des réunions)

	2) Collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les organisations concernées ***Mandat :*** recommandation XIV/12 du SBSTTA ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** But stratégique A, objectif 3 ; but stratégique B, objectifs 5 et 7 ; but stratégique B, objectif 11 ; but stratégique D, objectif 15 ; but stratégique E, objectifs 18 et 20. ***Moyens/Activités :*** − Collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à l'élaboration de la *Situation des ressources génétiques forestières du monde*, notamment en participant aux sessions pertinentes de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (voyages et per diem du personnel $20k ; (personnel P : 15 semaines, personnel SG : 10 semaines)) − Etudier, en collaboration avec le Secrétariat des pays à faible couverture forestière, la possibilité d'élaborer un plan de travail comprenant l'identification, le développement et la mise en œuvre d'activités conjointes ciblées pour soutenir les Parties, plus particulièrement les pays en développement ayant une faible couverture forestière, dans la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts (personnel P : 10 semaines ; personnel SG : 5 semaines) ***Livrables :*** Contributions au rapport sur la Situation des ressources génétiques forestières dans le monde (FAO) ; mémorandum d'accord avec le Secrétariat des pays à faible couverture forestière ; événements conjoints de renforcement des capacités et de sensibilisation, et publications. *3) Coopération avec le Partenariat de collaboration sur les forêts* ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** but stratégique A, objectif 3 ; but stratégique B, objectifs 5 et 7 ; but stratégique B, objectif 11 ; but stratégique D, objectif 15 ; but stratégique E, objectifs 18 et 20. ….. ….. ***Moyens/Activités :*** − [Contribuer aux discussions et au développement éventuel de mécanismes de sauvegarde de la diversité biologique et autres mécanismes permettant de surveiller les incidences sur la diversité biologique, avec la participation pleine et effective des communautés autochtones et locales, selon qu'il convient, et appuyer l'élaboration d'orientations sur la façon de créer des synergies dans le cadre de la mise en œuvre des mesures et des programmes nationaux liés aux forêts;] Version 2 [Dans le cadre de consultations effectives menées auprès des Parties et en s'appuyant sur leurs points de vue, examiner les possibilités de fournir des avis, comme demandé, lors des débats menés sur cette question, afin d'éviter des incidences négatives éventuelles de ces activités sur la diversité biologique, tout en assurant la participation pleine et effective des communautés autochtones et locales, selon qu'il convient;] (Réunions $100k ; voyages et per diem du personnel $40k ; Communications et publications $20k ; consultants $20k ; personnel temporaire $50k ; (personnel P : 85 semaines ; personnel SG : 25 semaines)) − Développer un module du projet TEMATEA sur les engagements internationaux liés à la diversité biologique des forêts (communications et publications $10k ; consultants $90k (personnel P : 20 semaines, personnel SG : 10 semaines)) ***Livrables :*** Contributions aux mesures de protection du programme REDD et à sa mise en œuvre (directives techniques, rapports de réunions, contributions aux travaux de renforcement des capacités décrits au titre du point 4.1) ; outil TEMATEA (en anglais, français et espagnol) sur les engagements internationaux liés à la diversité biologique des forêts.

	5. Diversité biologique des terres arides et subhumides *1) Renforcer la collaboration en matière d'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique dans les terres arides et subhumides ainsi que des dangers qui la menacent* ***Mandat :*** Recommandation XII/6 de l'Organe subsidiaire, décision VIII/2 11 c) ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.2, 2.5, 3.3, 4.4 ***Moyens/Activités :*** Coopérer à l'exécution des demandes de l'Organe subsidiaire et de la CdP avec la FAO, le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Évaluation de la dégradation des terres et d'autres pour combler les lacunes des évaluations identifiées par le biais de l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail ***Livrables :*** Accroître les sources d'information pour l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique des terres arides et subhumides ainsi que des dangers qui la menacent; mises à jour des informations de base déjà contenues dans l'examen approfondi de l'application de la Convention. *2) Élaboration d'une boîte à outils à l'appui des efforts déployés par les communautés autochtones et locales dans les domaines suivants : pastoralisme durable, pratiques agricoles adaptées, lutte contre l'érosion du sol, valorisation des ressources naturelles, gestion de l'utilisation de l'eau et des terres et séquestration du carbone* ***Mandat :*** décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 2.5, 3.3, 4.3, 4.4 ***Importance pour le projet de Plan stratégique révisé :*** objectifs 1, 2, 3, but stratégique B, objectifs 7, 13, 14, 15, 18, 19, 20 ***Moyens/Activités :*** production de la trousse d'information additionnelle en plusieurs langues ***Livrables :*** Boîte à outils sur un pastoralisme durable, pratiques agricoles adaptées, lutte contre l'érosion du sol, valorisation des ressources naturelles, gestion de l'utilisation de l'eau et des terres et séquestration du carbone *3) Développer des actions communes avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) pour améliorer la coopération entre la communauté des sciences naturelles et celle des sciences sociales afin de mieux intégrer les questions de biodiversité dans la réduction des catastrophes, y compris en tant que contribution au suivi de la troisième Conférence mondiale sur le climat* ***Mandat :*** décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.2, 1.3, 1.5, 3.3 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** Objectif 2 ***Moyens/Activités :*** Identification d'actions et de produits associés, notamment en collaboration avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) ***Livrables :*** A déterminer en collaboration avec la CNULD *4) Publier, en fonction de la disponibilité des ressources financières, un rapport spécial de la Série technique de la Convention sur la diversité biologique sur la valeur des terres arides et subhumides* ***Mandat :*** décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 2.5 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, 5, 7 ; but stratégique C, objectif 13 ; but stratégique D, objectifs 14, 15, 19 ***Moyens/Activités :*** Examiner les études d'évaluation entreprises dans les terres arides et sub-humides, y compris les évaluations des moyens de subsistance basés sur la diversité biologique et des aires protégées, publication de la série technique (consultant $6 000 ; publications $ 6 000) ***Livrables :*** Un rapport de la Série technique intitulé «La valeur de la diversité biologique des terres arides et subhumides » *5) Développer la base de données en ligne sur les bonnes pratiques et les enseignements concernant le lien entre la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable, et les moyens*

	de subsistances dans les terres arides et subhumides, en particulier dans le cas des communautés autochtones et locales, en coordination avec les efforts du Comité sur la science et la technologie de la CNULD pour mettre en place un système de gestion des connaissances ***Mandat :*** Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.5, 4.3, 4.4 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, 3, 4 ; but stratégique B, objectifs 7, 13 ; but stratégique D, objectif 14 ; but stratégique E, objectifs 18, 19, 20 ***Moyens/Activités :*** Recensement de bonnes pratiques et d'enseignements tirés additionnels ; évaluation des possibilités d'un système commun de gestion des connaissances ; mise en œuvre d'un système commun de gestion des connaissances (consultant $5 000) ***Livrables :*** Base de données développée sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés et mise en place d'un système commun de gestion des connaissances avec la CNULD *6) Développer la base de données sur les mesures d'encouragement pour mieux intégrer les programmes pour les terres arides et subhumides* ***Mandat :*** décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.2, 1.3, 2.1 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** objectifs 1, 3 ***Moyens/Activités :*** Identification des mesures d'incitation appliquées dans les terres arides et sub-humides ***Livrables :*** Base de données sur les mesures d'incitation développée *7) En collaboration avec la FAO, identifier les meilleures pratiques pour résoudre le conflit entre la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable, et le pastoralisme et l'agriculture dans les terres arides et subhumides, afin de combler les manques d'informations, avec l'entière participation des communautés autochtones et locales et selon la disponibilité des ressources financières* ***Mandat :*** décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.5, 4.3, 4.4 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, 3, 4 ; but stratégique B, objectifs 7, 13 ; but stratégique D, objectif 14 ; but stratégique E, objectifs 18, 19, 20 ***Moyens/Activités :*** Identifier les domaines de conflit possible, notamment le conflit entre les activités humaines et la flore et la faune sauvages, le conflit concernant l'utilisation des aires protégées, le conflit entre le pastoralisme et d'autres formes d'agriculture, etc. ; étudier les moyens de remédier à ces conflits, y compris le recours à des mécanismes traditionnels de règlement des différends ***Livrables :*** Une trousse d'information sur l'identification et les moyens de résoudre le conflit entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le pastoralisme et l'agriculture 8) *Identifier les exemples de bonnes pratiques d'implication des groupes marginalisés, définis en fonction des circonstances nationales, dans la mise en œuvre du programme de travail sur la biodiversité dans les terres arides et subhumides, en particulier les peuples pastoralistes nomades et les peuples autochtones mobiles* ***Mandat :*** décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.5, 4.3, 4.4 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, 3, 4 ; but stratégique B, objectifs 7, 13 ; but stratégique D, objectif 14 ; but stratégique E, objectifs 18, 19, 20 ***Moyens/Activités :*** Identifier les groupes marginalisés des terres arides et subhumides, identifier les exemples de bonnes pratiques d'implication de ces groupes dans l'application de la CDB, évaluer les enseignements tirés de ces bonnes pratiques ***Livrables :*** Rapport sur les exemples de bonnes pratiques d'implication des groupes marginalisés

	dans l'application de la CDB dans les terres arides et subhumides **6. Diversité biologique des écosystèmes des montagnes** ***Mandat :*** Article 24 de la Convention; décision VI/30; décision IV/16, annexe II; décision VII/27, annexe sur la diversité biologique des montagnes et le programme de travail ainsi que tous les programmes de travail thématiques. ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique*** : 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.3, 4.4 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** objectifs 1, 2, 5, 11, 12, 14, 15 et 20 ***Moyens/Activités :*** • Renforcer la collaboration et le partenariat avec les organisations, initiatives, conventions régionales, afin de soutenir les Parties dans la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes et l'application des décisions connexes ; • Diffuser des informations, les meilleures pratiques, les outils et les ressources relatifs à la diversité biologique des montagnes par le biais du mécanisme du centre d'échange et d'autres moyens ; • En collaboration avec le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes de DIVERSITAS, recueillir et à mettre à jour périodiquement les informations, notamment aux fins d'utilisation dans le portail thématique afin de surveiller les changements, et à diffuser les informations sur la diversité biologique des montagnes notamment sur les sites d'importance biologique, écologique et socio-économique, les services des écosystèmes, sur les espèces endémiques et menacées d'extinction, et sur les ressources génétiques, plus particulièrement les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les connaissances traditionnelles qui s'y rapportent et la dimension culturelle de la diversité biologique des montagnes, les moteurs directs et indirects de changement de la diversité biologique des montagnes, en particulier les changements climatiques et les changements dans l'utilisation des terres, ainsi que les activités sportives et touristiques, les habitats et les propriétés des écosystèmes ; • Collaborer avec les nombreuses organisations et initiatives compétentes, telles que le programme pour le biome des montagnes de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, à soutenir les pays dans leurs programmes et projets relatifs aux changements climatiques ; • Collaborer avec le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), le Consortium pour le développement durable dans l'écorégion andine (CONDESAN), la Convention alpine, la Convention des Carpates, et les autres initiatives concernées, à renforcer leur participation à la préparation des stratégies régionales, à travailler en étroite collaboration avec les pays, et à les soutenir dans la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes ; ***Livrables :*** Collaboration accrue avec ICIMOD, le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes, la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, CONDESAN, la Convention alpine, la Convention des Carpates, et les autres initiatives concernées dans la mise en œuvre du programme de travail ; base d'information sur la diversité biologique des montagnes, sur les sites d'importance biologique, écologique et socio-économique, les services des écosystèmes, sur les espèces endémiques et menacées d'extinction, etc. ; informations sur les meilleures pratiques, outils et ressources pour la mise en œuvre du programme de travail ; mise en œuvre efficace du programme de travail sur le terrain.
Postes approuvés	P-4 Ecologiste des terres arides et subhumides ***(à promouvoir à la catégorie P-5)***; P-4 Eaux intérieures (et espèces migratrices) ; P-4 Ecosystèmes terrestres /Diversité biologique des forêts ***(à promouvoir à la catégorie P-5) (basé à Bonn)*** ; Mandat de Djakarta/Diversité biologique marine et côtière et approche par écosystème ***(à promouvoir à la catégorie P-5)*** 2 G-7 Assistants de programme
Nouveaux postes	P-4 Diversité biologique agricole; P-3 Diversité biologique des forêts ; 2 G-7 assistants de programme (agriculture, forêts)

demandés	
Ressources extérieures au budget de base	**Fonds d'affection spéciale BE** **Total: 2011 - 2012: $3,398,000** Personnel **2011-2012**: $150 000 (150K Agriculture) Personnel/Assistance temporaire **2011-2012**: $203 000 (Eaux intérieures 12K, Agriculture 49.5K, Biocarburants 66.5K, Forêts75K) Consultants **2011-2012**: $638 000 (90K Eaux intérieures, 330K Zones marines et côtières, 15K Agriculture, 180K Forêts, 11K Terres arides et subhumides, 12K Montagnes) **2010 :** $ 30 000 (10K Terres arides et subhumides) Réunions **2011-2012**: $650 000 (160K Eaux intérieures; 310K Zones marines et côtières, 180K Forêts,) Ateliers **2011-2012**: $1 120 000 (240K Eaux intérieures, 180K Zones marines et côtières, 700K Forêts) Voyages du personnel **2011-2012**: $382 000 (80K Eaux intérieures, 35K Zones marines et côtières, 60K Agriculture, 50K Biocarburants, 150K Forêts, 7K Terres arides et subhumides) Publications/ préparation des rapports/impression **2011-2012**: $255 000 (45K Eaux intérieures, 24K Zones marines et côtières, 20K Agriculture, 160K Forêts, 6K Terres arides et subhumides)

d) Questions intersectorielles (mandats et livrables additionnels spécifiques)

	1. Espèces exotiques envahissantes *Prévention et atténuation des effets des espèces exotiques sur la diversité biologique* 1) *Convoquer des réunions d'un Groupe spécial d'experts technique chargé d'aborder la question et de prendre des mesures proactives pour combler les lacunes recensées et prévenir les risques associés à l'introduction des espèces exotiques envahissantes comme animaux de compagnie, pour les aquariums ou les terrariums, comme appâts ou nourriture vivants* ***Mandat*:** IX/4 et paragraphes 2 et 3 de la décision anticipée de la CdP-10 ***Liens au Plan stratégique de l'après 2010 (objectifs)*:** 2, 3, 5, 9 ***Moyens/Activités :*** • Organiser la réunion du Groupe spécial d'experts techniques ($90K en 2011) • Consultant ($15K en 2011) chargé de recueillir des informations auprès des parties prenantes concernées, en particulier des informations relatives aux appâts et à la nourriture vivants pour compléter la série technique 48 de la CDB. • Publier les résultats de la réunion du groupe spécial d'experts techniques dans une nouvelle

	série technique de la CDB ($8K en 2011) ***Livrables :*** • Rapport du Groupe spécial d'experts techniques à la quinzième réunion du SBSTTA • Série technique CDB intitulée « *Moyens d'aborder les animaux de compagnie, les espèces d'aquarium ou de terrarium, comme appâts ou nourriture vivants dans le cadre du développement des capacités* » 2) *Effectuer un suivi auprès des secrétariats des organes dont il est question dans les décisions VI/23*[*]*, VII/13, VIII/27 et IX/4 afin de combler les lacunes et de corriger les incohérences du cadre réglementaire international en ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes* ***Mandat* :** IX/4 A, paragraphes 3c de la section A et 5 de la section B de la décision escomptée de la CdP-10 ***Liens au Plan stratégique de l'après 2010 (objectifs)* :** 2, 3, 5, 9, 12 ***Moyens/Activités :*** • Se tenir en rapport avec la CIPV, la FAO, l'OIE, l'OMC, l'OMI, l'OACI et d'autres organismes compétents en application des décisions VIII/27 et IX/4 (réunions du groupe de liaison : une en 2011 et une autre en 2012 : $10K en 2011, $10K en 2012); ***Livrables :*** • Normes/lignes directrices relatives au commerce, à l'expédition et au transport d'animaux et de végétaux vivants liés aux espèces exotiques envahissantes • Formation et ateliers de renforcement des capacités en matière d'espèces exotiques envahissantes (évaluation des risques, quarantaine, etc.) en optimisant la collaboration des initiatives existantes de renforcement des capacités des organisations internationales. • Rendre compte de ces produits à la CdP-11. 3) *Compiler l'information existante, y compris les lignes directrices existantes sur les espèces exotiques envahissantes et les modes de gestion qui s'y rapportent, en faisant un rapprochement entre la nécessité d'une adaptation graduelle de la diversité biologique et des écosystèmes aux changements climatiques et autres pressions environnementales et la nécessité d'atténuer les conséquences des espèces exotiques envahissantes existantes et potentiellement nouvelles* ***Mandat :*** Paragraphe 6a de la décision escomptée de la CdP-10 ***Liens au Plan stratégique de l'après 2010 (objectifs)* :** 2, 3, 5, 9, 12 ***Moyens/Activités :*** • Consultants chargés de recueillir et de compiler des informations sur les lignes directrices existantes et les mesures de gestion connexes dans la base de données ($12K in 2011) • Consultants chargés de développer un site Web pour l'échange d'information ($12K en 2012) ***Livrables :*** • Base de données sur les lignes directrices existantes et les mesures de gestion connexes, y compris les meilleures pratiques • Site Web sur le Centre d'échange de la CDB pour partager les informations ci-dessus avec une interface de recherche 4) *Consolider davantage les travaux des organisations régionales au niveau national, échanger les enseignements tirés sur les approches régionales et intégrer les progrès accomplis et les enseignements tirés de la collaboration régionale des îles pour gérer la menace que posent les espèces exotiques envahissantes, notamment les échanges inter et infrarégionaux et la*

[*] Un représentant a déposé une objection officielle pendant le processus qui a abouti à l'adoption de cette décision et souligné qu'il ne croyait pas que la Conférence des Parties pourrait légitimement adopter une motion ou un texte compte tenu d'une telle objection. Quelques représentants ont émis des réserves au sujet de la procédure qui a abouti à l'adoption de cette décision (voir UNEP/CBD/COP/6/20, paragraphes 294 à 324).

coopération Sud-Sud, dans l'examen du programme de travail sur la diversité biologique des îles prévu pour la onzième réunion de la Conférence des Parties
Mandat : Paragraphe 5 de la décision IX/4 B et paragraphe 6a de la décision escomptée de la CdP-10
***Liens au Plan stratégique de l'après 2010 (objectifs)* :** 2, 3, 5, 7, 9, 12
Moyens/Activités :

- Un atelier pour la formulation de stratégies et de plans d'action nationaux sur les espèces exotiques envahissantes aux échelons national et régional au Liban (déc. 2010) à l'intention des pays arabes en collaboration avec l'atelier sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique
- Deux ateliers supplémentaires dans les autres régions (petits Etats insulaires en développement/pays en développement) en collaboration avec les ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (2011)

Livrables : Développement des capacités nationales de contrôler et de gérer les espèces exotiques envahissantes

2. Approche par écosystème

L'approche par écosystème est le principal cadre d'application de la Convention et elle est intégrée dans les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et autres plans et stratégies intersectoriels similaires.

***Mandat*:** décision IX/7
Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4
Objectifs du Plan stratégique révisé et actualisé de la Convention pour la période après 2010 : 1, 2, 4, 14, 15, 16, 20
Moyens/Activités :

- Préparer du matériel et des manuels faciles à comprendre sur l'application de l'approche par écosystème adaptés aux différents groupes d'utilisateurs et assurer leur diffusion adéquate dans le recueil de sources, par l'intermédiaire des correspondants nationaux et par d'autres moyens
- Réaliser une analyse pour identifier les principaux groupes d'utilisateurs du recueil de sources et leurs besoins à l'aide, par exemple, d'un système de repérage (tracker) sur le site Web et d'une enquête sur les utilisateurs du site et, sur la base de ces informations, perfectionner le contenu et la structure du recueil de sources
- Poursuivre la compilation et la diffusion, dans le recueil de sources, de liens avec d'autres sources et trousses d'information pertinentes soutenant l'application de l'approche par écosystème et d'autres approches semblables

Livrables : Meilleur recueil de sources sur l'approche par écosystème ; partenariats consolidés pour son application ; plus grande sensibilisation à l'approche par écosystème (Personnel temporaire $ 4K/mois x 6 mois; publication $10 K)

3. Evaluation de l'impact

Évaluation de l'impact aux niveaux des projets et des stratégies afin de contribuer efficacement à la réduction de l'appauvrissement de la diversité biologique.

Mandat : Article 14.1; décision IV/10 C; décision V/13; décision V/6; décision VI/7 A; décision VIII/28; décision IX/2 (biocarburants); décision IX/20 (diversité biologique marine et côtière); recommandations XIV/3 (diversité biologique marine et côtière), XIV/5 (diversité biologique et changements climatiques) et XIV/13 (espèces exotiques envahissantes) du SBSTTA et décisions anticipées de la CdP-10.

***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique* :** 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1,

3.3, 3.4, 4.3, 4.4; objectif 4 et paragraphe 24 de la recommandation WGRI [3/5].

Moyens/Activités :

- Création des capacités nécessaires à l'application des orientations sur l'évaluation des impacts sur l'environnement inclusifs de la diversité biologique aux niveaux national et régional (VIII/28, paragraphes 8 a) et 12 a)) et Fourniture et échange d'informations sur les expériences des Parties et d'autres dans l'application des orientations sur l'évaluation des impacts sur l'environnement inclusifs de la diversité biologique à différentes échelles (VIII/28, paragraphes 8 b) et 12 c)) (éléments des ateliers régionaux de renforcement des capacités à l'appui de l'application de la Convention : 2 x $10K en 2011 et 3 x 10K en 2012)

Livrables : Capacité accrue aux niveaux national et infrarégional d'incorporer les questions relatives à la diversité biologique dans la planification ainsi que les évaluations de l'impact et des risques.

4. Indicateurs, buts et lignes de base

Les objectifs et les indicateurs sont appliqués aux niveaux national, régional et mondial et soutiennent la prise de décisions et la communication d'informations relatives à la diversité biologique

Mandat : Articles 7 et 14 de la Convention, décisions V/5 et VIII/23 (agriculture), décision VI/7 B, décisions VII/8, VII/1 et VIII/19 (forêts), VII/2, VIII/2 et recommandation XII/6 (terres arides) de l'Organe subsidiaire, VII/4 et VIII/20 (eaux intérieures), VII/5 et VIII/22 (Diversité biologique marine et côtière), VII/27 (montagnes), VIII/1 (Diversité biologique insulaire), VII/28 (Aires protégées), VIII/5 (Article 8 j) et dispositions connexes), VIII/7, VIII/14, IX/1 (Diversité biologique agricole); IX/5 (Diversité biologique des forêts); IX/7 (Approche par écosystème); IX/9 (Plan stratégique); IX/10 (Perspectives mondiales de la diversité biologique); IX/11 (Ressources financières et mécanisme de financement); IX/13 (Article 8j) et dispositions connexes); IX/15 (Evaluation des écosystèmes en début de millénaire); IX/22 (Initiative taxonomique mondiale); recommandations suivantes du SBSTTA : XIV/1 (Diversité biologique des montagnes); XIV/2 (Diversité biologique des eaux intérieures); XIV/3 (Diversité biologique marine et côtière); XIV/4 (Aires protégées); XIV/5 (Diversité biologique et changements climatiques); XIV/6 (Utilisation durable); XIV/7 (Perspectives mondiales de la diversité biologique); XIV/8 (Stratégie mondiale pour la conservation des plantes); XIV/9 (Buts, objectifs et indicateurs pour la période après 2010); XIV/10 (Diversité biologique agricole); recommandations suivantes du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention : 3/2 (Engagement du secteur privé); [3/5 (Plan stratégique au-delà de 2010]; 3/6 (programme de travail pluriannuel); 3/7 (rapports nationaux); 3/8 (Stratégie de mobilisation des ressources); 3/10 (Mécanisme de financement) et décisions anticipée de la CdP-10.

Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique: 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4; tous les buts stratégiques et les objectifs qui figurent dans la recommandation [3/5] du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention.

Moyens/Activités:

- Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du nouveau Plan stratégique ($80K en 2011);
- Appui à la poursuite des travaux du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité;
- Appui et orientations aux Parties dans leurs efforts d'élaboration d'objectifs et d'indicateurs liés à la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique conformément au nouveau Plan stratégique (éléments des ateliers régionaux de renforcement des capacités à l'appui de l'application de la Convention : 2 x $10K en 2011 et 3 x 10K en 2012));
- Contribution au développement du système mondial de surveillance de la diversité

	biologique ***Livrables :*** Cadre d'indicateurs proposé pour le nouveau Plan stratégique pour examen par la quinzième réunion du SBSTTA; capacité accrue aux niveaux national et infrarégional de fixer des objectifs et de suivre les progrès réalisés dans la poursuite de ces objectifs ; meilleure cohérence entre institutions dans la surveillance de la diversité biologique **5. Initiative taxonomique mondiale** *L'application de la Convention est améliorée en éliminant l'obstacle taxonomique* *1) Organiser des ateliers de formation en renforcement des capacités* ***Mandat*:** Paragraphe 7 de la décision escomptée de la CdP-10; ***Liens au Plan stratégique pour la période après 2010 (objectifs)* :** 1, 19, 20 ***Moyens/Activités :*** • Deux ateliers de formation sur le codage de l'ADN et l'identification d'espèces pour la quarantaine dans la région d'Afrique (60K x 2, 120K en 2011) • Un atelier de formation sur l'identification des organismes nuisibles agricoles et le développement de projets en Asie du Sud-Est (60K in 2010) ***Livrables* :** • Renforcement des capacités en matière d'espèces exotiques envahissantes et d'identification des organismes nuisibles agricoles • Propositions de projets au FEM et aux autres donateurs et proposition sur les compétences en rédaction dans les pays en développement *2) Convoquer deux réunions du Mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale et deux ateliers afin d'élaborer une stratégie exhaustive de renforcement des capacités pour l'Initiative taxonomique mondiale en tenant compte des besoins de capacités au niveau national pour élaborer des objectifs au-delà de 2010 et assurer leur suivi.* ***Mandat*:** Paragraphe 15 de la décision escomptée de la CdP-10; ***Liens au Plan stratégique pour la période après 2010 (objectifs)* :** 1, 19, 20 ***Moyens/Activités:*** • Réunion du Mécanisme de coordination de l'ITM pour esquisser des stratégies pour l'Initiative taxonomique mondiale (30K en 2011) • Réunion du Mécanisme de coordination de l'ITM pour élaborer des stratégies détaillées avec ressources pour l'Initiative taxonomique mondiale (30K en 2012) • Elaboration d'objectifs et de projets pour suivre les réalisations au niveau national (60K en 2011, 60K en 2012) ***Livrables*:** • Les besoins et les priorités taxonomiques de la période après 2010 seront identifiés • Des objectifs nationaux seront développés en collaboration avec des experts en taxonomie ou des institutions du Mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale • Projet de « *stratégie exhaustive de renforcement des capacités pour l'Initiative taxonomique mondiale* » pour examen par la quinzième/seizième réunion du SBSTTA • Rapport d'activité présenté à la CdP-11

6. Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

La stratégie mondiale fournit un cadre utile pour harmoniser et rassembler divers programmes et initiatives dans le domaine de la conservation des plantes tant qu niveau national que régional pour améliorer l'application de la Convention.

Mandat : Décisions V/10, VI/9 et VII/10; décisions pertinentes qui relèvent des programmes de travail thématiques et de questions intersectorielles; recommandation XIV/8 de l'Organe subsidiaire

Importance pour le Plan stratégique : *La Stratégie mondiale actualise pour la conservation des plantes est pleinement alignée sur le nouveau Plan stratégique de la Convention et sa mise en œuvre dépend des moyens de mise en œuvre qui figurent dans le Plan stratégique même.*

Moyens/Activités :

- Mobiliser les ressources nécessaires pour créer au sein du secrétariat un poste destiné à renforcer la coordination et le soutien de la mise en œuvre de la Stratégie au-delà de 2010 ;
- Administrer et maintenir un mécanisme de coordination souple pour la stratégie (financement d'une réunion par an en 2011 et 2012 $25K en 2011 et 25K en 2012)
- Soutenir la formulation de stratégies et d'objectifs nationaux et/ou régionaux, et aider les Parties à intégrer les objectifs dans leurs stratégies, plans et programmes, compiler des études de cas et des informations ;
- Evaluer la mise en œuvre et l'efficacité du programme ;
- Maintenir et encourager une collaboration accrue avec les organisations compétentes, notamment le Partenariat mondial pour la conservation des plantes ;
- Appliquer le mémorandum de coopération avec Botanic Gardens International (BGCI),
- Elaborer, d'ici à 2012, une version en ligne de la 'boîte à outils' de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, si possible dans toutes les langues officielles des Nations Unies, en convoquant un atelier pour définir le but, le contexte, les producteurs, les utilisateurs et l'évaluation de la mise en œuvre ;
- Compiler des études de cas et des informations pour la 'boîte à outils' de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ;
- Organiser des ateliers régionaux de renforcement des capacités et de formation sur la mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux national et régional, autant que possible en liaison avec d'autres ateliers pertinents ;
- Sensibiliser à la contribution des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie au-delà de 2010 aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ;

Livrables : Sensibilisation accrue aux activités de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et participation à celles-ci ; progrès vers la réalisation des objectifs de la nouvelle Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ; meilleures capacités de surveillance.

7. Aires protégées

Le programme de travail sur les aires protégées consacre les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées participatifs, écologiquement représentatifs et gérés de manière efficace, qui s'étendent le cas échéant au-delà des frontières nationales, s'intégrant dans d'autres occupations des sols et contribuant au bien-être humain. En soulignant le partage équitable des coûts et des avantages, en reconnaissant les divers types de gouvernance et mettant en relief l'efficacité de la gestion et les multiples avantages, le programme de travail sur les aires protégées est le plan d'action mondial le plus exhaustif pour la mise en œuvre effective des aires protégées (de la désignation à la gestion continue et effective) et peut être considéré comme le cadre

Article 8 de la Convention, décision VI/; décision IV/15, paragraphe 6; décision IV/16; décision II/9, annexe, paragraphe 13, décision III/12; annexe; paragraphe a) et paragraphe f), décision

IV/4, annexe I, paragraphe 8 c); décision IV/5, annexe, paragraphe 1 et partie C, élément de programme 3; et décision IV/7, annexe, paragraphes 3 h), 17 et 52; décision VII/28, annexe.

Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique **:** 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.3, 4.4

Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé : Objectifs 1,2,5,11,12,14,15 et 20

Moyens/Activités:

- Elaborer du matériel de soutien technique, tel que des trousses d'information, des lignes directrices sur les meilleures pratiques et des modules de formation;
- Interaction importante avec le milieu des aires protégées à l'échelle mondiale, notamment la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, les principales ONG du milieu des affaires et les organisations non gouvernementales, les communautés autochtones et locales, les organisations universitaires et de recherche, les entreprises, l'industrie et les fondations philanthropiques, les gouvernements, les donateurs bilatéraux et multilatéraux pour renforcer le groupe d'amis du programme de travail sur les aires protégées;
- Maintenir une voie de communication rigoureuse avec les correspondants nationaux des aires protégées aux fins du développement d'un réseau spécialisé, en leur fournissant des informations sur les nouveaux outils et les possibilités de financement;
- Organisation de réseaux d'appui technique régionaux et infrarégionaux à l'appui de la mise en œuvre aux niveaux national, infrarégional et régional;
- Organisation d'ateliers infrarégionaux et régionaux avec un plan d'action ciblé de renforcement des capacités, l'inclusion et la coordination d'un appui technique et un des ressources financières disponibles pour la mise en œuvre sur le terrain;
- Interaction avec les donateurs afin de mobiliser des ressources pour les activités de renforcement des capacités, et de solliciter leur participation au LifeWeb et surveiller le fonctionnement de LifeWeb dans le scénario de l'après-2010.;
- Coordination et communication visant à resserrer les synergies avec les conventions régionales et mondiales ainsi que les politiques et stratégies nationales de mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées;
- Diffuser les valeurs et les avantages des aires protégées ainsi que les avantages de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées pour les économies nationales, la santé publique, la préservation des valeurs culturelles, le développement durable, la réalisation des OMD, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, afin de promouvoir les connaissances et la compréhension parmi les décideurs des secteurs clés à tous les niveaux de gouvernement et les autres parties prenantes.

Livrables : Cadre de suivi, évaluation et rapport de l'efficacité de la gestion des aires protégées dans les sites, les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées et dans les aires protégées transfrontalières ; modules de formation et autres outils et ressources pour la mise en œuvre ; plans d'action nationaux et régionaux ; réseaux régionaux d'appui technique ; développement et conservation, d'ici à 2020, de systèmes d'aires protégées terrestres et marins nationaux et régionaux écologiquement représentatifs et gérés de manière efficace (y compris des zones de conservation communautaire) grâce à une mise en œuvre efficace sur le terrain.

8. Evaluation scientifique

Mandat: Articles 7, 25, paragraphe 2, et annexe 1 de la Convention; toutes les décisions sur les programmes de travail thématiques et les zones protégées ainsi que sur l'Evaluation des écosystèmes en début de Millénaire, les rapports nationaux, le Plan stratégique et les Perspectives mondiales de la diversité biologique; et plus particulièrement la décision anticipée de la CdP-10 sur la Plateforme intergouvernementale sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes.

***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique* :** 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4; tous les objectifs du nouveau Plan stratégique qui nécessitent une évaluation scientifique, comme il est indiqué au paragraphe 24 de la recommandation [3/5] du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention.

Moyens/Activités:

- Développement d'une collaboration effective et productive entre le SBSTTA de la CDB et la Plateforme intergouvernementale sur la diversité biologique et les services écosystémiques;
- Appui aux évaluations scientifiques d'intérêt pour la diversité biologique conformément aux décisions de la CdP et à d'autres processus, et participation à ceux-ci.

Livrables: Capacité effective et ponctuelle d'évaluation scientifique pour soutenir l'application de la CDB.

9. Diversité biologique et changements climatiques

1) Convoquer des ateliers pour les petits États insulaires en développement à l'appui de l'intégration des impacts des changements climatiques et des activités de riposte dans les programmes de travail et les stratégies et plans d'action nationaux en vue de faire bénéficier d'autres pays de tels ateliers

Mandat : décision IX/16

Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 3.3, 4.3, 4.4

Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé : objectifs 2, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

***Moyens/Activités*:** Identifier des études de cas et des exemples de bonnes pratiques pertinents, clarifier les liens avec le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques, étudier les possibilités de collaboration avec les partenaires compétents, élaborer du matériel de base, convoquer des ateliers (ateliers 2 x $80 000 en 2011)

Livrables : Atelier régional à l'intention des petits Etats insulaires de l'océan Indien et atelier régional à l'intention des pays arides

2) . Accroître les synergies avec la CCNUCC, d'autres organismes des Nations Unies, les accords multilatéraux sur l'environnement concernés et les partenaires, et réaliser les activités de soutien mutuel convenues pour les secrétariats des trois conventions de Rio, y compris, le cas échéant, en développant des activités et un programme de travail conjoints

Mandat : décision VIII/30 9, décision IX/16, décisions anticipées de la CdP-10

Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 4.4

Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé : but stratégique A, objectifs 2, 3, 10, 15, 17, 20

***Moyens/Activités*:** Convoquer des réunions d'experts afin d'identifier les activités prioritaires d'un programme de travail conjoint, préparer les apports pertinents à d'autres processus de la Convention, étudier les possibilités de collaboration avec les partenaires concernés, réaliser des activités convenues dans le cadre du groupe de liaison mixte, du groupe de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, du groupe d'expert sur le transfert de technologie, du mécanisme du Centre d'échange et autres mécanismes et organes concernés, apporter des contributions en réponse aux demandes de la CCNUCC concernant la réduction des émissions du déboisement dans les pays en développement et le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques

Livrables: Présentation d'un projet de programme de travail conjoint ; divers autres éléments livrables (à définir mais comprenant du matériel de vulgarisation commun, des publications conjointes, des synergies accrues entre les organes subsidiaires, une plus grande sensibilisation

	des correspondants aux processus concernés, etc.) *3) Appuyer l'exécution des demandes adressées au Secrétariat en ce qui concerne les changements climatiques et la diversité biologique dans le cadre d'autres programmes de travail et d'initiatives intersectorielles* ***Mandat**:* décision VIII/30, décision IX/16, décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique:*** 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 3.3, 4.3, 4.4 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 2, 3, 10, 15, 17, 20 ***Moyens/Activités :*** Explorer la collaboration avec les partenaires concernés, mobiliser des ressources pour l'appui que doit fournir le Secrétariat sur les instructions de la CdP, concevoir et produire des outils de formation, des matériels de renforcement des capacités et des projets de vulgarisation et de sensibilisation, convoquer des réunions d'experts, organiser des ateliers (s'il y a lieu) et assurer la cohérence avec d'autres initiatives à l'ONU ***Livrables:*** Plusieurs (y compris l'évaluation des incidentes potentielles de la géo-ingénierie sur les écosystèmes marins et côtiers et autres écosystèmes, l'étude des liens qui existent entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et l'atténuation des changements climatiques, la sensibilisation au rôle que jouent les aires protégées dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, etc.) *4) Collaborer avec le PNUE et le PNUD dans l'examen et la révision de la trousse d'information pour les autoévaluations des capacités nationales afin de s'assurer que celle-ci reflète mieux les décisions prises par la Conférence des Parties sur la diversité biologique et les changements climatiques* ***Mandat** :* Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique:*** 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 3.1, 3.3, 3.4 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 2, 3, 10, 15, 17, 20 ***Moyens/Activités:*** Identifier les décisions pertinentes adoptées par la CdP ; évaluer la mesure dans laquelle ces décisions sont déjà reflétées dans la trousse d'information ; augmenter la prise en compte des décisions qui ne sont pas bien reflétées dans la trousse d'information (voyages $5 000) ***Livrables :*** Additif à la trousse d'information *5) Rassembler des connaissances scientifiques et des études de cas, et identifier les lacunes subsistant dans les connaissances sur la conservation et la restauration du carbone organique du sol* ***Mandat**:* Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 2.5, 3.3 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités:*** Effectuer une analyse de la documentation sur la conservation et la restauration du carbone organique du sol ; identifier les lacunes dans la documentation existante ***Livrables:*** une base de données pertinentes est disponible sur le Centre d'échange *6) Etendre et affiner les analyses qui identifient les zones à fort potentiel en termes de conservation et de restauration des stocks de carbone, ainsi que des mesures de gestion des*

	écosystèmes qui exploitent au mieux les opportunités connexes d'atténuation des changements climatiques, et rendre ces informations disponibles au public, afin de contribuer à une politique intégrée d'aménagement du territoire ***Mandat :*** Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 2.5, 3.3 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités:*** Recenser les outils disponibles pour évaluer le potentiel de séquestration et de stockage du carbone et valeur de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes (honoraires de consultant $10 000) ***Livrables:*** publication ou moteur de recherche en ligne identifiant les zones à fort potentiel de synergie *7) Compiler les outils existants et mettre au point de nouveaux outils pour évaluer les incidences directes et indirectes des changements climatiques sur la diversité biologique et gérer les incertitudes, qui limitent la capacité de faire des projections concernant l'impact des changements climatiques sur la diversité biologique, les services rendus par les écosystèmes et les systèmes terrestres* ***Mandat:*** Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 2.5, 3.3 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités:*** En mettant à profit les travaux du groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques et en collaboration avec ses membres, recenser des modèles et des outils pour l'évaluation des risques et de la vulnérabilité, identifier les lacunes qui existent dans les outils et méthodes existants, élaborer des propositions visant à combler les lacunes identifiées (honoraires de consultant $13 000; publications $1 000 publications) ***Livrables :*** Base de données en ligne d'outils et de méthodes d'évaluation des risques et de la vulnérabilité *8) Elaborer des propositions d'orientations aux Parties et aux organisations et processus pertinents pour la conception et l'application d'approches de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci fondées sur les écosystèmes* ***Mandat:*** Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.6, 2.1, 3.1, 3.3 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités :*** Développer la notion d'approches fondées sur les écosystèmes pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci élaborée par le groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques ; recenser des études de cas et des exemples de meilleures pratiques, identifier des critères pour l'application fructueuse de telles approches (honoraires de consultant $25 000; voyages $10 000) ***Livrables :*** Un document contenant des propositions relatives à la conception et à l'application d'approches fondées sur les écosystèmes pour l'adaptation et l'atténuation

	9) Organiser, en collaboration avec le Secrétariat de la CCNUCC, et en assurant une participation pleine et effective des experts issus de pays en développement, un atelier d'experts sur la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, en vue de renforcer la coordination des efforts prodigués dans le domaine du renforcement des capacités en matière de diversité biologique, de séquestration du carbone fondée sur les écosystèmes et de conservation des stocks de carbone forestier ***Mandat**:* Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique:*** 1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 2.1,2.2, 2.5, 4.3, 4.4 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités:*** Porter cette demande à l'attention du Groupe de liaison mixte ; identifier les experts compétents ; élaborer les documents de référence pertinents ; convoquer la réunion ($20 000 honoraires de consultant; $10 000 voyages; $160 000 coûts de la réunion; $10 000 publications; $20 000 personnel temporaire) ***Livrables :*** Une réunion d'experts est convoquée et des propositions sur des travaux accrus de renforcement des capacités sont élaborées *10) Appuyer l'élaboration d'orientations sur la façon de créer des synergies entre la mise en œuvre des mesures nationales relatives à la diversité biologique et celle des mesures relatives aux changements climatiques* ***Mandat** :* Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.6, 2.1, 3.1, 3.3 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités:*** Identifier les partenaires compétents, examiner les plans nationaux relatifs aux forêts et à la diversité biologique afin de relever les possibilités de synergies entre la diversité biologique et les changements climatiques ($30 000 honoraires de consultant; $10 000 voyages; $10 000 publications; $10 000 personnel temporaire) ***Livrables:*** Brochure donnant des orientations sur les synergies entre la diversité biologique des forêts et les changements climatiques *11) Dans le cadre de consultations effectives menées auprès des Parties et en s'appuyant sur leurs points de vue, identifier, en collaboration avec le Partenariat de coopération sur les forêts, des indicateurs éventuels permettant d'évaluer la contribution d'une réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique.* ***Mandat** :* Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 2.1, 2.2, 2.5, 3.1 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités :*** Porter cette demande à l'attention du Partenariat de coopération sur les forêts, évaluer les indicateurs actuels des projets REDD ; identifier les lacunes dans le cadre d'indicateurs existant ; élaborer des propositions sur de nouveaux indicateurs ($20 000 honoraires de consultant; $10 000 voyages; $10 000 publications; $20 000 temporaire) ***Livrables :*** Rapport sur les indicateurs REDD et application de la CDB *12) Attirer l'attention des organisations compétentes, sur les lacunes subsistant dans les*

	connaissances et informations disponibles, telles qu'identifiées par les Parties dans leurs rapports nationaux, et qui empêchent l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les activités liées aux changements climatiques, et faire rapport sur les activités menées par ces organisations pour combler ces lacunes. ***Mandat*** *:* Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique:*** 1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 2.1,2.2, 2.5, 4.3, 4.4 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités :*** Etablir un rapport sur les lacunes dans les connaissances et l'information qui sera distribué aux Parties et aux partenaires, notamment au consortium de partenaires scientifiques et au consortium d'universités ; développer un mécanisme selon lequel les travaux entrepris pour combler ces lacunes peuvent être coordonnés entre les partenaires ; identifier les contributions possibles au programme de travail de Nairobi et aux efforts d'atténuation des changements climatiques ***Livrables :*** Assurances d'action possibles dans le cadre du programme de Nairobi ; publication des documents scientifiques pertinents (par ex. dans le bulletin du REDD) *13) En s'appuyant sur les outils existants, mettre au point une 'boîte à outils' sur les différentes mesures de gestion éventuelles permettant de gérer les incidences, observées ou projetées, des changements climatiques sur la diversité biologique, telles qu'identifiées par les Parties dans leurs rapports nationaux.* ***Mandat*** *:* Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.6, 2.1, 3.1, 3.3 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités :*** Faire la synthèse des apports observés et projetés ; revoir les projets existants afin d'identifier les mesures de gestion actuelles ; mettre au point une boîte à outils fondée sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés ($2 500 publications) ***Livrables:*** Une boîte à outils sur les différentes mesures de gestion permettant de gérer les incidences des changements climatiques sur la diversité biologique *14) Compiler les points de vue et études de cas communiqués par les Parties et d'autres points de vue et études de cas concernant l'intégration de la diversité biologique dans les activités liées aux changements climatiques, afin de les transmettre au Secrétariat de la CCNUCC, pour une publication dans son site Web, selon qu'il convient.* ***Mandat****:* Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 2.1, 2.2, 2.5, 3.1 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités :*** Demander des points de vue et des études de cas supplémentaires; compiler les études de cas de manière logique; présenter les études de cas au site Web de la CCNUCC ***Livrables:*** Etudes de cas supplémentaires sur la diversité biologique et les changements climatiques disponibles sur le site Web de la CCNUCC *15) Elaborer des propositions de mesures propres à gérer les obstacles cités dans la partie IV de la compilation des points de vue communiqués par les Parties, sur les moyens d'intégrer les*

	considérations relatives à la diversité biologique dans les activités liées aux changements climatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/22). ***Mandat**:* Décision IX/16 et décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 2.1,2.2, 2.5 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités :*** Examiner les portefeuilles et les initiatives de renforcement des capacités actuels afin d'identifier comment les considérations relatives à la diversité biologique sont intégrées dans les activités liées aux changements climatiques ; augmenter la liste des activités prioritaires identifiées dans la décision IX/16 et le rapport du groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques ***Livrables:*** Un rapport contenant des propositions de mesures propres à gérer les obstacles identifiés *16) Compiler et faire une synthèse des informations scientifiques disponibles sur les incidences éventuelles des techniques de géo-ingénierie sur la diversité biologique.* ***Mandat** :* Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 2.1,2.2, 2.5 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, 10 ***Moyens/Activités:*** Identifier les techniques de géo-ingénierie susceptibles d'avoir une incidence sur la diversité biologique, analyser les incidences prévues ou éventuelles des techniques identifiées (honoraires du consultant $5 000) ***Livrables :*** Une étude de la documentation sur les incidences éventuelles des techniques de géo-ingénierie sur la diversité biologique *17) Compiler les informations existantes, y compris toutes lignes directrices sur les espèces exotiques envahissantes et les solutions de gestion connexes.* ***Mandat**:* Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique:*** 1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 2.1,2.2, 2.5 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, 9 ***Moyens/Activités:*** Réaliser une étude de la documentation sur les projections existantes des incidences des changements climatiques sur les espèces exotiques envahissantes ; examiner les portefeuilles et les lignes directrices existants sur la gestion des espèces exotiques envahissantes afin de trouver des solutions de gestion de ces incidences ou d'y remédier (honoraires du consultant $5 000) ***Livrables :*** Un rapport sur les incidences projetées des changements climatiques sur les espèces exotiques envahissantes et un examen des solutions de gestion connexes *19) Contribuer à une actualisation et une conservation du module thématique TEMATEA sur la question de la diversité biologique et des changements climatiques, comme outil favorisant une meilleure application des décisions relatives à la diversité biologique et aux changements climatiques* ***Mandat** :* Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 2.1,2.2, 2.5

	Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé : but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C ***Moyens/Activités:*** Fournir des informations à TEMATEA, conformément à cette demande. ***Livrables :*** Informations actualisées pour inclusion dans le module TEMATEA *20) Par l'intermédiaire du Groupe de liaison mixte, élaborer, à l'intention des Parties, des meilleures pratiques et publier une brochure ainsi qu'une trousse d'information fondée sur les enseignements tirés, sur la réalisation d'avantages communs pour la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification et dégradation des terres..* ***Mandat :*** Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 2.1,2.2, 2.5 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités :*** Porter cette demande à l'attention du Groupe de liaison mixte, en mettant à profit les études de documentation existantes, les rapports nationaux et les décisions de la CdP, recenser les meilleures pratiques de réalisation d'avantages communs ; identifier des critères d'évaluation du succès des travaux visant à réaliser des avantages communs ($5 000 publications) ***Livrables :*** Une brochure et une trousse d'information sur la réalisation d'avantages communs *21) En collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial, identifier des indicateurs pour mesurer et faciliter la communication d'informations sur la réalisation d'avantages multiples pour la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.* ***Mandat :*** Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 2.1,2.2, 2.5 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités :*** Porter cette demande à l'attention du FEM ; recenser les indicateurs existants ; évaluer les lacunes des cadres de suivi et d'évaluation ; élaborer de nouveaux indicateurs le cas échéant ($10 000 honoraires du consultant; $5 000 voyages) ***Livrables :*** Rapport sur les indicateurs de mesure de la réalisation d'avantages communs *22) En collaboration avec le FEM et ses agences d'exécution, élaborer des outils destinés à évaluer et réduire les conséquences nuisibles des activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci sur la diversité biologique fondés notamment sur les cadres existants d'analyse des incidences environnementales et intersectorielles potentielles des projets et les politiques de protection de l'environnement en place au sein des agences d'exécution du FEM.* ***Mandat :*** Décisions anticipées de la CdP-10 ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** 1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 2.1,2.2, 2.5 ***Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :*** but stratégique A, objectifs 1, 2, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique C, objectif 15 ***Moyens/Activités :*** Porter cette demande à l'attention du FEM et de ses agences d'exécution ; identifier les plans directeurs de protection existants ; évaluer la mesure dans laquelle ces mesures de protection veillent à ce que les conséquences nuisibles des activités d'atténuation des

	changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci soient identifiées et évitées ; élaborer ou développer des outils selon que de besoin ($10 000 honoraires du consultant; $10 000 voyages) ***Livrables :*** Rapport sur les mesures de précaution possibles pour éviter les conséquences nuisibles des activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci sur la diversité biologique **10. Utilisation durable de la diversité biologique** *1) Demandes faites au Secrétaire exécutif* ***Mandat* :** Recommandation XIV/6 du SBSTTA ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** but stratégique A, objectifs 3, 4, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique E, objectif 18. …..….. ***Moyens/Activités* :** - Elaborer, par l'intermédiaire du groupe de liaison sur la viande de brousse et en coopération avec la FAO, le PNUD, CIFOR et d'autres organisations concernées et compte tenu des études de cas disponibles, des options de petites alternatives d'alimentation et de revenu dans les pays tropicaux et sous-tropicaux sur la base de l'utilisation durable de la diversité biologique, et soumettre un rapport pour examen par le SBSTTA à une réunion précédant la onzième réunion de la CdP (réunions $70k; communications/publications $40k; consultants $10k; personnel temporaire $10k; (personnel P 12 semaines, personnel SG 8 semaines)) - Convoquer, en collaboration avec la FAO, le FNUF et d'autres membres du Partenariat collaboratif sur les forêts ainsi que d'autres organisations internationales concernées un groupe spécial d'experts techniques sur l'utilisation durable de la diversité biologique dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, y compris les produits forestiers non ligneux, dont le projet de mandat figure en annexe à la présente décision (réunions $160k; voyages/per diem du personnel $20k; communications/publications $35k; consultants $30k; personnel temporaire $30k; (personnel P 25 semaines, personnel SG 20 semaines) ***Livrables*:** Directives techniques (Série technique) et recommandations (rapport de la réunion), sur des solutions de subsistance autres que la viande de brousse; trousse d'information électronique sur la viande de brousse; directives techniques (Série technique et rapports des réunions; autres produits de communication tels que les séminaires en ligne) sur l'utilisation durable de la diversité biologique dans l'agriculture et la foresterie. *2) Initiative Satoyama Initiative ou outils pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique* ***Mandat* :** Recommandation XIV/6 du SBSTTA ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :*** but stratégique A, objectifs 1, 3, 4, but stratégique B, objectifs 5, 7, but stratégique E, objectif 18. …..….. ***Moyens/Activités* :** - Promotion de l'utilisation durable de la diversité biologique, y compris *l'Initiative Satoyama Initiative* (communications/publications $40k; consultants $30k; personnel temporaire $20k; (personnel P 25 semaines, personnel SG 25 semaines) - Elaboration d'un mémorandum d'accord sur l'Initiative Satoyama entre le Secrétariat de la CDB et l'Université des Nations Unies (personnel P 2 semaines, personnel SG 1 semaine) ***Livrables* :** Directives techniques (Série technique) et recommandations (rapport de la réunion) sur les activités dans le cadre de l'Initiative Satoyama ; mémorandum d'accord avec l'UNU ; produits de communication sur l'utilisation durable (y compris l'utilisation durable coutumière et les

	connaissances traditionnelles) de la diversité biologique des paysages ruraux.
Postes approuvés	P-4 Conservation ITM/Espèces exotiques envahissantes; P-4 Conservation in-situ/ex-situ /Aires protégées/Diversité biologique des montagnes ***(à promouvoir à la catégorie P-5);*** Les « espèces migratrices » et les changements climatiques relèvent de l'Administrateur de programme pour les terres arides et subhumides. L'approche par écosystème relève du P-4 pour la diversité biologique marine et côtière et la diversité biologique; P-4 Evaluations scientifiques et techniques ***(à promouvoir à la catégorie P-5)*** (n'est plus partagé avec la prévention des risques biotechnologiques) P-3 Evaluation des risques **(précédemment en temps partagé – poste à transférer à la prévention des risques biotechnologiques 100%)** G-7 Assistant de programme
Nouveaux postes demandés	G-7 Assistant de programme – GBO/Questions scientifiques
Ressources extérieures au budget de base	***Fonds d'affectation spéciale BE*** **Total : 2011- 2012 : $3 373 500** Personnel **2011-2012 :** $120 000 (120K Stratégie mondiale pour la conservation des plantes) Personnel/Assistance temporaire **2011-2012 :** $110 000 (50K Changements climatiques, 60K Utilisation durable) Consultants **2011-2012 :** $392 000 (140K Aires protégées, 128K Changements climatiques, 70K Utilisation durable, 54K Espèces exotiques envahissantes,) Réunions **2011-2012 :** $710 000 (30K Aires protéges, 160K Changements climatiques, 230K Utilisation durable, 30K Evaluations scientifiques; 60K Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, 80K Objectifs et indicateurs, 60K Espèces exotiques envahissantes, 60K Initiative taxonomique mondiale) Ateliers régionaux **2011-2012** : $1 500 000 (900K Aires protégées, 120K Evaluations scientifiques, 300K Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, 180K Initiative taxonomique mondiale) Voyages du personnel **2011-2012:** $205 000 (30K Aires protégées, 115K Changements climatiques, 20K Utilisation durable, 20K Evaluations scientifiques; 20K Espèces exotiques envahissantes) Publications/ préparation des rapports/impression **2011-2012 :** $336 500 (33,5K Changements climatiques, 115K Utilisation durable 60K Evaluations scientifiques, 120K Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, 8K Espèces exotiques envahissantes) Autre Il est espéré que, dans le cadre du mémorandum de coopération avec Botanic Gardens International (BGCI), que BGCI continuera à détacher un fonctionnaire de la catégorie professionnelle à Nairobi.

C. Questions sociales, économiques et juridiques

a) Gestion globale

Aperçu des responsabilités	Gérer les programmes de travail sur les questions sociales, économiques et juridiques ainsi que l'unité qui en est chargé; coordonner l'appui destiné aux organes concernés de la Convention; servir de Secrétaire de la CdP de même que des réunions des groupes de travail sur l'accès et le partage des avantages et sur l'article 8 j); représentation externe; coopérer avec les organisations des Nations Unies et autres organisations internationales compétentes; identifier les questions émergentes qui relèvent du programme; mise en œuvre de l'Accord du gouvernement hôte entre la Convention et le gouvernement du Canada.
Résultats escomptés	*1) Les réunions de la Conférence des Parties, du groupe de travail spécial sur l'article 8 j), du groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages, ainsi que les ateliers et réunions d'experts sur les incitations, le transfert de technologie, le tourisme, l'utilisation durable, l'accès et le partage des avantages, l'article 8 (j), ainsi que la responsabilité et la réparation reçoivent l'appui et la documentation nécessaire pour en assurer un fonctionnement efficace et normal.* ***Moyens :*** Superviser et assurer la direction des travaux de la division; servir de secrétaire des réunions; superviser la préparation de la documentation; participation à la planification des sessions; coordination des contributions d'autres programmes; aider à assurer le secrétariat des réunions; fournir des avis sur des sujets spécifiques aux présidents et mobiliser des équipes pour donner aux présidents et autres membres élus des bureaux un soutien de fond et des services de secrétariat, en particulier durant les sessions et les consultations. *2) Questions juridiques concernant le fonctionnement du Secrétariat, y compris les dispositions prises par le pays hôte et autres questions selon que de besoin* ***Moyens :*** Veiller à ce que des avis juridiques appropriés soient fournis sur les questions liées aux activités du Secrétariat, ainsi que la mise en application de l'accord de siège passé en la Convention et le gouvernement du Canada; gestion des relations au jour le jour avec le gouvernement du Québec; examen de questions juridiques pertinentes, préparation de mémoires et d'avis juridiques, et fourniture des avis juridiques et de l'appui juridique que nécessitent le Secrétaire exécutif, les organes de la Convention et d'autres divisions du Secrétariat.
Postes approuvés	Administrateur général (D-1); G-6 Secrétaire
Nouveaux postes demandés	P-4 Attaché de liaison (***basé à Genève)***
Ressources nécessaires	1. Dépenses de personnel : 2011 : $1 624 300 2012 : $1 674 000 2. Consultants : 2011 : $20 000 2012 : $20 000 3. Réunion sur l'Article 8 j) 2011 : $300 000 2012 : $0 4. Voyages en mission : 2011 : $60 000 2012 : $60 000 5. Assistance temporaire et heures supplémentaires 2011 : $20 000 2012 : $20 000
Ressources extérieures au budget de base	**Fonds d'affectation spéciale BE** **2009 :** $140 000 **2010 :** $60 000 Réunions d'experts sur les villes et la diversité biologique (2) (60K en 2009 et 60K en 2010), Atelier sur la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique (80K en 2009) **Fonds d'affectation spéciale BZ**

	2011 : $400 000 **2012 :** $0 Réunion spéciale intersessions sur l'article 8 j) (participation de 162 pays en développement et pays à économie en transition) (***immédiatement avant ou après la réunion du Comité intergouvernemental de négociation du Protocole sur l'accès et le partage des avantages)***

b) Aperçu des programmes de travail sur les questions sociales, économiques et juridiques (moyens génériques et livrables)

Résultats escomptés[3] *(les questions sociales, économiques et juridiques dans leur ensemble)*	***Moyens :*** • Collecte et diffusion d'informations, notamment par le truchement du mécanisme du Centre d'échange; • Examen des rapports nationaux pour en tirer les informations pertinentes; • Compilation et synthèse d'informations de Parties, de gouvernements et d'organisations régionales et internationales; • Collecte d'informations sur des questions relatives à l'accès et au partage des avantages; préparation de la documentation de base pertinente pour les réunions; • Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, les gouvernements et autres parties prenantes sur les faits nouveaux pertinents et l'apport de contributions pertinentes à d'autres instances; • Tenue à jour du fichier d'experts; • Compilation d'études de cas, de pratiques modèles et d'autres informations pertinentes; • Gestion de consultants pour la préparation d'études s'il y a lieu; • Avis au personnel concerné; contributions à la documentation pertinente. ***Livrables :*** • Rapports de synthèses et analyses; • Rapports et documents analytiques; informations compilées et diffusées par le truchement du mécanisme du Centre d'échange et par d'autres moyens.

c) Avis et appui juridique

Aperçu des responsabilités	Aider à élaborer et mettre en application des régimes juridiques en vertu de la Convention et et de ses protocoles; surveiller et faire l'analyse juridique de questions émergentes présentant un intérêt pour la Convention et ses protocoles; et donner des avis juridiques au Secrétariat et autres organes de la Convention et de ses Protocoles.
Résultats escomptés	*Des avis et un appui juridiques sont donnés.* ***Mandat :*** Articles 8, 14, 15, 23 et 24 de la Convention et articles 27 et 34 du Protocole; décisions IX/12, IX/13 et IX/23 de la CdP, et décisions BS-I/7 et BS-IV/12 de la CdP-RdP. ***Moyens :*** Avis juridiques et appui aux travaux de la Convention et de ses protocoles dans les domaines de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages, des espèces exotiques envahissantes, de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention; de la diversité biologique marine et côtière, des aires protégées; de la responsabilité et de la réparation pour les dommages causés à la diversité biologique; de la responsabilité et de la réparation pour les dommages découlant des mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés; et des procédures et mécanismes de respect relevant du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques; avis juridiques au Bureau du Secrétaire exécutif, organes de la Convention et du Protocole, et autres divisions du Secrétariat; recherches et analyses juridiques sur des questions clés à l'étude par la CdP et la CdP-RdP; régimes juridiques, y compris des lignes directrices, dans les domaines indiqués à l'alinéa a) ci-dessus; organisation et appui aux réunions qui relèvent de la Convention et de ses protocoles, y compris le règlement intérieur, l'admission d'observateurs, les privilèges et immunités et les

[3] Note. Le cas échéant, des résultats et livrables additionnels spécifiques aux programmes de travail sont mis en évidence dans les sections c) à j) ci-dessous. Ces derniers rappellent également les mandats.

	dispositions du gouvernement hôte.
Postes approuvés	P-5, Juriste hors classe (en temps partagé) G-7 – Assistant de programme, affaires juridiques (50%)

d) Examen et retrait des décisions de la CdP

Aperçu des responsabilités	Mise à exécution des décisions de la CdP relatives à l'examen et au retrait de ses décisions.
Résultats escomptés	*Un corps actualisé de décisions est adopté pour chaque thème.* ***Mandat :*** Décisions V/20, VI/27B, VII/33 et VIII/10 et IX/29 de la CdP ***Moyens :*** Examen de l'exécution des décisions de la CdP; propositions à la Conférence des Parties concernant le retrait de (d'éléments de) décisions dans des domaines spécifiques.
Ressources extérieures au budget de base	Aucune

e) Économie, commerce et mesures d'incitation

Aperçu des responsabilités	Contribuer à la mise à exécution des décisions pertinentes de la CdP sur les mesures d'incitation, le commerce et autres aspects économiques présentant un intérêt pour la réalisation des objectifs de la Convention.
Résultats escomptés	*1) Application renforcée des outils d'évaluation et des mesures d'incitation, en particulier au niveau national* ***Mandat :*** Article 11 de la Convention; décisions V/15, VI/15, VII/18, VIII/25, VIII/26, IX/6 et décision anticipée de la CdP-10, y compris un programme de travail révisé. ***Moyens :*** Appuyer les travaux effectués sur les mesures d'incitation en vertu de la Convention, y compris en tenant une série d'ateliers régionaux de renforcement des capacités sur l'évaluation et les mesures d'incitation recommandées par la quatorzième réunion du SBSTTA et la troisième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, dans le contexte de la révision et mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ; catalyser les activités et l'appui des organisations et initiatives concernées comme le prévoient les décisions de la CdP. ***Livrables :*** Ateliers régionaux et matériel connexe ; rapports et analyses techniques sur les mesures d'incitation ; base de données et boîte à outils, y compris les bonnes pratiques et les enseignements tirés sur les mesures d'incitation.
	2) Les travaux sur les mesures d'incitation sont intégrés dans les programmes thématiques et les programmes consacrés à d'autres questions intersectorielles. ***Mandat :*** Articles 7, 10 et 14 de la Convention; VI/5, annexe 1; VI/22, annexe 1; VI/24 A; VII/2; VII/4; VII/5; VII/12; VII/14; VII/28; VIII/1; VIII/2; VIII/17; VIII/19; VIII/20; VIII/22; VIII/23 A; VIII/24; IX/6, décisions anticipées de la CdP-10. ***Moyens :*** Avis économiques aux Parties, au Secrétaire exécutif et au personnel sur l'élaboration et l'application de différentes mesures d'incitation; contribution aux travaux pertinents (l'accent étant mis notamment sur les liens entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et la réduction de la pauvreté, l'évaluation de la diversité biologique et l'utilisation de mesures d'incitation en tant que mécanisme d'intégration intersectorielle des questions touchant à la diversité biologique).
	3) Au moyen d'une liaison efficace avec les organisations concernées, les liens entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que les échanges commerciaux et les finances internationaux sont explorés; les synergies avec les organisations et les accords internationaux centrés sur les politiques économiques (en particulier les politiques commerciales) sont réalisées; les synergies potentielles appartenant

	aux aspects économiques de l'application d'autres accords multilatéraux sur l'environnement sont exploitées. ***Mandat :*** Articles 8 j), 11, 15, 22 et 24; décisions III/17, paragraphe 4; IV/6, paragraphe 10 IV/15, paragraphes 7 à 9, 17; VI/5, paragraphe 17; VI/20; VII/3, paragraphe 6; VIII/16; IX/27, décisions anticipées de la CdP-10. ***Moyens :*** Analyse de la relation entre la libéralisation du commerce, la diversité biologique et la prévention des risques biotechnologiques ainsi que de la relation entre les dispositions du système d'échanges multilatéral et les objectifs et les mécanismes envisagés au titre de la Convention; liaison et coopération avec les organisations concernées (dont l'OCDE, la CNUCED, le PNUE-ETB et l'OMC) et les accords multilatéraux sur l'environnement (y compris la CITES, la Convention de Ramsar et la CCNUCC), en vue d'explorer les synergies possibles et la prestation d'un soutien mutuel entre les objectifs de la Convention et les politiques commerciales, et promotion de ces synergies dans les instances concernées; diffusion de l'information pertinente et prestation de compétences à d'autres programmes de travail.
Postes approuvés	P-4 Administrateur de programme (économiste) (70%) G-7 Assistant de programme (50 %).
Ressources extérieures au budget de base	***Fonds d'affectation spéciale BE*** Ateliers régionaux et consultants pour l'élaboration du matériel **2011 : $235 000** **2012 : $225 000**

f) Diversité biologique insulaire, utilisation durable et tourisme

Aperçu des responsabilités	Mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire et mise à exécution plus approfondie des décisions sur l'utilisation durable et le tourisme, mettant ces programmes en rapport avec d'autres thèmes, questions et faits nouveaux pertinents.
Résultats escomptés	*1) Le programme de travail sur la diversité biologique insulaire est exécuté et incorporé dans les stratégies et plans d'actions nationaux des Parties concernées.* ***Mandat :*** Décision VIII/1, IX/21, paragraphes 1, 4, 10 ; décision anticipée de la CdP-10 ; objectifs 4, 6, 9, 10, 11, 20 du Plan stratégique ***Moyens/Activités*** : Expansion et consolidation du Partenariat mondial pour les îles (GLISPA) en une plate-forme d'échanges et de coopération, production de publications, appui aux Parties dans l'exécution du programme, en particulier pour ce qui est de la diversité biologique marine et côtière, du tourisme, des espèces exotiques envahissantes, des aires protégées, de l'atténuation des changements climatique et l'adaptation à ceux-ci ($20K en 2011 et $10K en 2012). Elaboration et exécution de projets pilotes de renforcement des capacités et attention particulière accordée au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, réduction de la pauvreté. **NB**. Les activités relatives au programme de travail sur la diversité biologique insulaire sont gérées dans le cadre des questions scientifiques, techniques et technologiques.
	2) Les principes et lignes directrices d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique sont appliqués et utilisés comme référence dans des domaines économiques spécifiques. ***Mandat :*** Articles 1 et 10 de la Convention, décision VII/12, décision anticipée XIV/6 et Plan stratégique, but B. ***Moyens/Activités :*** Élaboration de moyens d'intégrer davantage l'utilisation durable dans les stratégies et plans d'action nationaux comme dans les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels, en mettant l'accent sur l'agriculture et la foresterie; appui au groupe spécial d'experts techniques sur l'utilisation durable ; diffusion des principes et lignes directrices; promotion de l'utilisation durable, notamment l'Initiative Satoyama ; compilation d'études de cas sur l'application des principes et lignes directrices, et collecte d'informations utiles sur les expériences et les leçons apprises en vue de leur amélioration ($20K en 2011 et

	$20K en 2012).
	3) Les lignes directrices de la Convention sur la diversité biologique pour la diversité biologique et le tourisme et les outils connexes mis au point par la CDB, sont utilisés de manière extensive tandis que les liens avec d'autres questions et thèmes (comme les aires protégées, les îles et la communication avec le secteur privé et les communautés autochtones et locales) sont renforcés. La contribution du tourisme des parcs au programme de travail sur les aires protégées est accrue. ***Mandat :*** Articles 10 et 11 de la Convention, décisions VII/14, VIII/17, IX/13 (8 j), paragraphe 7a), IX/26 (aires protégées, para. 3); décision anticipée de la CdP-10 ; but E, objectifs 18 (8 j) sur le renforcement des capacités) et 11 du Plan stratégique. ***Moyens/Activités* :** Promotion des lignes directrices, manuel de l'usager, et réseau de la diversité biologique et du tourisme ($10K en 2011). Liaison avec des institutions liées au tourisme (comme l'Organisation mondiale du tourisme) pour promouvoir l'utilisation de la boîte à outils. Renforcement des capacités des communautés autochtones et locales au moyen des ateliers IV et V de la série Tourisme, diversité biologique et technologies Internet et de la troisième édition du prix '*Indigenous Tourism Biodiversity Website Award* ' ($60K en 2011 et $60K en 2012). Elaboration de projets pilotes en partenariat avec des agents d'exécution, y compris une publication de référence sur les concessions touristiques dans les aires protégées, à titre de contribution aux mécanismes commerciaux innovants de financement des objectifs du programme de travail sur les aires protégées.
Postes approuvés	P-4 Administrateur de programme (en temps partagé avec les questions scientifiques, techniques et technologiques) SG – Assistant de programme; utilisation durable et tourisme (50%) – appui de l'assistant de programme chargé des questions scientifiques, techniques et technologiques au programme de travail sur la diversité biologique insulaire.
Ressources extérieures au budget de base	***Fonds d'affectation spéciale BE*** **Réunions/Ateliers** Deux (2) ateliers régionaux sur les technologies Internet et le tourisme à l'intention des communautés autochtones et locales **2011** : $60 000 **2012** : $60 000 **Consultants/Sous-traitance** Lignes directrices et outils sur l'utilisation durable **2011** : $20 000 **2012** : $20 000 **Publications** Etudes de cas sur la diversité biologique insulaire Trousse d'information sur les aires protégées et le tourisme 2011: 30 000 **Activités** Appui aux manifestations annuelles du Partenariat mondial pour les îles sur le tourisme et aux manifestations parallèles à la CdP-11 **2012** : $10 000

g) Transfert de technologie

Aperçu des responsabilités	Contribuer à l'exécution des décisions pertinentes de la CdP sur le transfert de technologie et la coopération
Résultats escomptés	*1. Exécution plus approfondie du programme de travail de la CdP sur le transfert de technologie et la coopération, et stratégie pour l'exécution du programme de travail.* **Mandat :** Articles 16 à 19 de la Convention; décisions VII/29, VIII/12, IX/14, décision anticipée de la CdP-10. **Moyens :** • Liaison et coordination des travaux avec les organisations et les experts concernés, la

	compilation d'études de cas de pays, de pratiques modèles et d'autres informations utiles; collecte et diffusion d'informations pertinentes (y compris par le truchement du mécanisme du Centre d'échange); • Coopération avec le personnel du Secrétariat concerné, les correspondants nationaux du mécanisme du Centre d'échange, ainsi que les organisations et initiatives concernées en vue de tirer parti des synergies potentielles dans l'application des possibilités et mécanismes de transformation du mécanisme du Centre d'échange en une porte d'accès internationale aux informations sur les technologies utiles; • Compilation d'informations de technologies utiles, du domaine personnel et du domaine public (y compris des informations sur les technologies traditionnelles et sur les bases de données technologiques aux niveaux national et international), y compris par le biais de mécanismes d'interopérabilité. **Résultats :** • Mécanisme du Centre d'échange amélioré plus encore et efficacement entretenu en tant que porte d'accès centrale aux informations sur le transfert de technologie et la coopération, y compris des informations sur les technologies utiles.
	2. Application des dispositions sur le transfert de technologie et la coopération dans les programmes thématiques pertinents et programmes sur d'autres questions intersectorielles. ***Mandat :*** Articles 16 à 19; décisions VI/22, paragraphes 16, 19, annexe; VI/23, annexe; VI/24 A; VI/25, annexe 2; VII/2; VII/5; VII/12, annexe; VII/19; VII/28; VII/29, VIII/1. **Moyens :** Avis au personnel du Secrétariat chargé des programmes thématiques et des programmes sur d'autres themes intersectoriels et contribution à la documentation permanente; liaison avec les organisations et experts concernés; collecte d'informations sur les technologies, les bases de données technologiques et autres informations utiles (p.ex. sur les mesures de politique générale pour les environnements favorables au transfert de technologie qui s'appliquent à des domaines thématiques et/ou intersectoriels spécifiques); diffusion de l'information (y compris par le truchement du mécanisme du Centre d'échange). **Résultats :** Attention accrue au transfert de technologie et à la coopération dans les programmes de travail thématiques et aux programmes de travail sur d'autres questions intersectorielles.
	3. Assistance à la mise en place de l'Initiative Technologie et diversité biologique ***Mandat :*** décision anticipée de la CdP-10 **Moyens :** Compiler des informations sur les activités entreprises par les organisations partenaires qui soutiennent et favorisent le transfert de technologie et la coopération présentant un intérêt pour la Convention, et identifier les lacunes qui existent dans les travaux existants ainsi que les possibilités de les combler et/ou de promouvoir les synergies. **Résultats :** L'analyse des lacunes permet la conception du portefeuille d'activités de l'Initiative Technologie et Diversité biologique proposée.
Postes approuvés	Aucun. Le programme est actuellement du domaine de compétence de l'économiste.
Ressources extérieures au budget de base	***Fonds d'affectation spéciale BE*** Consultants- Transfert de technologie (Analyse des lacunes) **2011 : $ 20 000**

h) Savoirs traditionnels (Article 8 j) et dispositions connexes)

Aperçu des responsabilités	Exécution du programme de travail sur les savoirs traditionnels, les innovations et les pratiques. (Article 8 j) et dispositions connexes).

Résultats escomptés	*1) Les communautés autochtones et locales sont en mesure de communiquer et de participer aux délibérations portant sur la Convention.* **Mandat :** Article 8 j) et dispositions connexes et, en particulier, articles 10 c), 17.2 et 18.4 de la Convention; décisions III/14, IV/9, deuxième phase du programme de travail de la décision V/16, décision VI/10B, décisions VII/16, VIII/5C et IX/13. ***Moyens :*** Secrétariat des réunions du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes; coordination et liaison avec les communautés autochtones et locales concernées, leurs organisations, d'autres organisations non gouvernementales et organisations internationales concernées, dont l'OMPI, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones UNPFII et l'UNESCO ainsi que d'autres membres du groupe d'appui interinstitutions sur les questions autochtones, les Parties et les institutions de financement concernées; administration du Fonds de contributions volontaires créé pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales aux travaux de la Convention afin de promouvoir une participation effective; travaux de recherche additionnels sur l' efficacité des systèmes *sui generis* de protection des savoirs traditionnels et de la réforme de la loi pour la protection des connaissances traditionnelles, contribution à un régime international sur l'accès et le partage des avantages, travaux additionnels sur les indicateurs s'il y a lieu, ateliers de renforcement des capacités relatives aux articles 8 j) et 10 c) et aux dispositions connexes s'il y a lieu et développement plus poussé de la page Internet sur l'article 8j) et du portail d'informations sur les savoirs traditionnels.
	2) Les tâches pertinentes du programme de travail sont intégrées dans d'autres programmes de travail thématiques de la CDB. ***Mandat :*** Articles 8 j), 10 c), 17.2 et 18.4 de la Convention; décisions III/14, IV/9, le programme de travail de la décision V/16, et les décisions VI/10A, VI/5, VII/16 et VIII/5. ***Moyens :*** Consultation avec le personnel concerné, analyse des rapports nationaux pertinents et documentation des progrès accomplis par les Parties dans chacun des domaines thématiques; avis sur la participation des communautés autochtones et locales aux réunions du groupe spécial d'experts techniques.
Postes approuvés	P-4 Administrateur de programme (savoirs traditionnels) ***(à promouvoir à la catégorie P-5)*** G-7 Assistant de programme
Ressources extérieures au budget de base	***Fonds d'affectation spéciale BE*** **2011 : $670 000 2012 : $670 000** ***Réunions/Ateliers*** Ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités sur les articles 8 j), 10 et 15 **2011 : $120 000 2012 : $120 000** Atelier régional à l'intention des tours-opérateurs des communautés autochtones et locales **2011 : $60 000 2012 : $60 000** Réunion internationales d'experts sur les communautés locales, **2011 : $60 000** Réunion internationale sur l'article 10, en particulier son alinéa c) **2011 : $100 000** Ateliers régionaux et sous-régionaux sur le développement du tourisme par les communautés autochtones et locales **2011 : $60 000** Atelier additionnels sur les indicateurs afin d'affiner les indicateurs relatifs à l'article 8 j) et d'élaborer des indicateurs pour l'article 10 c) **2011 : $60 000 2012 : $60 000** ***Activités*** Développement plus poussé de divers mécanismes de communication électronique et non électronique **2011 : $50,000 2012 : $50,000** Développement plus poussé et traduction du site Web sur l'article 8 j) et des pages Web

	connexes **2011 : $50 000** **2012 : $50 000** Fonds d'affectation spéciale VB Fonds volontaire pour la participation des communautés autochtones et locales aux réunions organisées dans le cadre de la Convention **2011 :** $ 100 000 **2012 :** $100 000

C. (bis) Protocole sur l'accès et le partage des avantages

a) Gestion globale

Aperçu des responsabilités[4]	Mise en œuvre du programme de travail du Protocole sur l'accès et le partage des avantages
Résultats escomptés	***Mandat* :** Protocole sur l'accès et le partage des avantages; articles 1, 15, 16 et 19 de la Convention; décisions II/4, II/11, III/15, III/16, III/17, IV/8, V/26, VI/24, VII/19, VIII/4, IX/12 et décision anticipée de la CdP-10 ***Moyens* :** Surveiller, gérer et diriger les travaux de la division ; faire fonction de secrétaire des réunions ; superviser l'élaboration des documents ; participer à la planification des sessions ; coordination des contributions d'autres programmes ; assistance au secrétariat des réunions ; fourniture d'avis sur des sujets spécifiques aux présidents et mobilisation des équipes pour offrir aux présidents et aux autres fonctionnaires élus un soutien et une assistance administrative concrets, en particulier pendant les sessions et les consultations.

b) Protocole sur l'accès et le partage des avantages (budget du régime international)

Aperçu des responsabilités[5]	Mise en œuvre du programme de travail du Protocole sur l'accès et le partage des avantages
Résultats escomptés	*Promouvoir et faciliter l'application effective du Protocole sur l'accès et le partage des avantages* ***Mandat* :** Protocole sur l'accès et le partage des avantages; articles 1, 15, 16 et 19 de la Convention; décisions II/4, II/11, III/15, III/16, III/17, IV/8, V/26, VI/24, VII/19, VIII/4, IX/12 et décision anticipée de la CdP-10 ***Moyens* :** - Appui aux travaux des réunions intergouvernementales sur l'accès et le partage des avantages; - Effectuer des recherches et des travaux d'analyse sur les questions liées à l'accès et au partage des avantages; - Développer, établir et entretenir le centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages créé en vertu du Protocole, y compris le développement et l'entretien des outils électroniques de diffusions et d'échange d'information du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages; - Suivre les progrès en matière d'accès et de partage des avantages aux échelons international, régional et national; - Elaborer et mettre en œuvre un plan de travail de renforcement des capacités pour soutenir l'application du Protocole sur l'accès et le partage des avantages, notamment en élaborant des outils de renforcement des capacités destinés à aider les Parties à appliquer le Protocole et en organisant des ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités ; - Développer et mettre en œuvre des activités de sensibilisation des différentes parties prenantes, notamment en élaborant des outils de communication pertinents ; - Liaison et coopération avec les représentants des gouvernements, les organisations

[4] Voir la note 2 en bas de page pour un aperçu des responsabilités des chefs de division.

[5] Voir la note 2 en bas de page pour un aperçu des responsabilités des chefs de division.

	gouvernementales et non gouvernementales concernées et d'autres institutions compétentes à l'appui de l'application du Protocole sur l'accès et le partage des avantages.
Postes approuvés	P-4 Administrateur de programme (Accès et partage des avantages) ***(à promouvoir à la catégorie P-5).*** SG Assistant de programme (Accès et partage des avantages) (50%)
Nouveaux postes demandés à partir de ressources extérieures au budget de base:	***Nouveau personnel pour le Protocole sur l'accès et le partage des avantages*** D-1 Administrateur général P-4 Administrateur de programme – Accès et partage des avantages P-3 Administrateur de programme – Accès et partage des avantages P-2 Administrateur des programmes (adjoint de 1e classe) – Accès et partage des avantages 4 SG – Assistants de programme
Ressources extérieures au budget de base	***Nouveau fonds d'affectation spéciale pour l'accès et le partage des avantages*** **2011 : $2 238 500 2012 : $2 118 100** Personnel **2011** : $1 084 100 **2012** : $1 117 600 Réunions Réunion du Bureau du Comité international de négociation du Protocole (CINP) (2) **2011** : $25 300 **2012** : $27 800 Réunions du CINP (2) **2011** : $410 500 **2012** : $451 600 Réunions d'experts **2011** : $85 000 **2012** : $85 000 Consultants **2011** : $20 000 **2012** : $20 000 Voyages **2011** : $60 000 **2012** : $60 000 Dépenses générales de fonctionnement* **2011** : $553 600** **2012** : $356 100 * y compris 13% de fonds d'appui au programme ** y compris la réserve proposée de fonds de roulement de 5% ***Fonds d'affectation spéciale BE*** 6 ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités pour l'application du régime international d'accès et de partage des avantages (80K chacun) – deux en 2011 et 4 en 2012) **2011** : $160 000 **2012 :** $320 000 Développement d'outils et d'initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités **2011** : $100 000 ***Fonds d'affectation spéciale BZ*** **Voyages des participants** Réunions du CINP (2) **2011**: $600 000 **2012**: $600 000

D. Application, appui technique, communication et grands groupes

a) Gestion globale

Aperçu des responsabilités[6]	La **Division de l'Application, appui technique, communication et grands groupes** soutient les Parties pour accroître l'application de la Convention dans le cadre des articles 6, 13, 17, 18, 20 et 21 et de parties d'autres articles connexes de la Convention. Cette division dirige les travaux du Secrétariat à l'appui des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (article 6) ; les rapports nationaux (article 26) ; le mécanisme du centre d'échange (article 18) ; les ressources financières et le mécanisme de financement (articles 20 et 21) et la coordination interorganisations et des programmes.
Résultats escomptés	*1) Des réunions sont tenues pour le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention* *2) Publication et diffusion d'outils, de lignes directrices et de matériel de formation* et tenue d'ateliers pour aider l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et des rapports nationaux. *3)* Contribuer de manière appréciable à l'application de la Convention sur la diversité biologique et à la mise en œuvre de son Plan stratégique en facilitant *le partage des connaissances et la coopération* par le biais du centre d'échange. *4) Mobilisation d'un appui financier grâce au suivi, à l'analyse et à la recherche*, et facilitation des suites données aux accords et aux engagements en vertu des articles 20 et 21, la stratégie de mobilisation des ressources de la Convention et le mémorandum d'accord avec son mécanisme de financement. *5) Examen de l'efficacité du mécanisme de financement*, et détermination des besoins financiers de la Convention en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial. *6) Gestion des activités de vulgarisation et communication avec les entreprises*, y compris des contacts avec les médias. Promouvoir et coordonner la mise en œuvre du programme de travail de l'initiative mondiale de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP). Fournir des orientations et un appui à la communication et promotion de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique. *7) En collaboration avec les partenaires clés de l'ONU et extérieurs*, permettre l'élaboration de matériel didactique destiné à renforcer l'éducation et la sensibilisation des enfants et de la jeunesse à la diversité biologique et assurer une liaison plus solide avec la société civile et l'élaboration/fourniture de matériel d'information et d'un service Internet. *8) Gestion de tous les systèmes d'information en vue de fournir un référentiel* d'informations pertinentes sur la diversité biologique et les questions relatives à la Convention.
Postes approuvés	D-1 – Administrateur général; G-6-Secrétaire.
Ressources nécessaires	1. Coûts de personnel : 2011 : $1 143 700 2012 :$1 179 400 2. Consultants: 2011 : $ 20 000 2012 :$ 20 000 3. Voyages en mission : 2011 : $60 000 2012 : $ 60 000 4. Groupe de travail spécial sur l'examen de l'application de la Convention 2011 : $0 2012 : $ 300 000 5. Assistance temporaire et heures supplémentaires 2011: $ 20 000 2012 : $20 000
Ressources	***Fonds d'affectation spéciale BZ***

[6] Voir la note 2 en bas de page pour un aperçu des responsabilités des chefs de division.

extérieures au budget de base	Quatrième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention Développer la participation des pays (162 pays) ***(immédiatement avant ou après le SBSTTA)*** **2012** : $ 400 000

b) Plan stratégique, objectif de 2010, intégration, stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et rapports nationaux

Overview of responsibilities	**National Biodiversity Strategic Plan** Promouvoir et appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 de la Convention, y compris l'intégration de la diversité biologique, la coopération interinstitutions et l'appui à l'élaboration, à l'actualisation et à la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique, y compris des objectifs nationaux.
Résultats escomptés	*1) Des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique sont élaborés, actualises et mis en oeuvre tandis que l'intégration de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels est renforcée.* ***Mandat :*** Article 6; Décision VIII/8; décision de la CdP-10 fondée sur les recommandation 3/1 et 3/5 du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, et décision IX/8. ***Moyens :*** Examen des obstacles à l'élaboration et à la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique; mise à jour des lignes directrices pour l'élaboration d'un programme d'appui aux stratégies et plans d'action nationaux, y compris: la mise à jour des lignes directrices sur les stratégies et les plans d'action nationaux afin d'y inclure les avis techniques sur l'intégration de l'objectif de 2010 dans tous les secteurs et d'autre éléments qui découlent de la recommandation 2/1 du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, les lignes directrices et l'appui technique aux Parties pour intégrer la diversité biologique dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le CAS, les stratégies nationales pour les OMD, et autres stratégies; l'élaboration et l'exécution, avec des partenaires, de programmes régionaux et sous-régionaux de formation qui faciliteront la réalisation de l'objectif de 2010 et de ses sous-objectifs, et l'évaluation des progrès accomplis et les rapports y relatifs; la prestation d'une assistance aux Parties en vue de la mise en œuvre de lignes directrices et d'outils élaborés en vertu de la Convention (par exemple au moyen de l'élaboration de boîtes à outils, d'ateliers régionaux, de la coopération avec des programmes de formation existants; la promotion d'ateliers/dialogues régionaux ou d'autres mécanismes d'échange d'expériences et de leçons apprises; l'intégration des buts et activités prioritaires pertinents de la CDB dans les stratégies et les plans de travail régionaux (avec les organisations régionales); le renforcement de la communication et de la coordination, aux niveaux national et régional, entre les correspondants des accords multilatéraux sur l'environnement.
	2) Des services de renforcement des capacités en matière d'intégration de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes dans le développement et la réduction de la pauvreté sont mis en place autour de nœuds régionaux ***Mandat :*** Article 6b, 10a et 12: recommandation 3/3 du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention ***Moyens :*** Le SCDB aidera les pays en développement Parties et leurs organisations régionales à établir de nouveaux partenariats et arrangements institutionnels catalysant la coopération triangulaire autour de nœuds régionaux pour le renforcement des capacités et d'autres mesures essentielles visant à permettre l'application de la CDB et de son plan stratégique, tels que le Centre d'échange, les services financiers (par ex. LifeWeb) et les stratégies de communication et de sensibilisation du public. Le SCDB aidera en outre les Parties et les **organisations régionales** à mobiliser des fonds et prêtera une assistance technique supplémentaire aux travaux de développement des capacités aux niveaux régional et national. Un groupe de travail technique sera constitué et le SCDB élaborera, pour ce groupe d'experts en consultation avec les partenaires compétents, une analyse des mécanismes, processus ou initiatives existants d'intégration de la diversité biologique et des services fournis

	par les écosystèmes dans l'élimination de la pauvreté et le développement, de leurs forces, faiblesses, opportunités et menaces, afin de garantir une contribution circonscrite et concrète aux délibérations des experts sur le projet de cadre provisoire pour le renforcement des capacités. ***Livrables*** : Une réunion du groupe d'experts sur la diversité biologique pour l'élimination de la pauvreté et le développement (25experts nommés par les Parties et 15 observateurs) ; analyse SWOT des mécanismes, processus ou initiatives existants d'intégration de la diversité biologique avec les meilleures pratiques et approches ; intégration des expériences en matière de diversité biologique et de services fournis par les écosystèmes dans la coopération pour le développement, y compris les liens entre les programmes de travail de la Convention et les OMD ; outils et guides de meilleures pratiques sectoriels et intersectoriels supplémentaires sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes à l'usage des parties prenantes clés (4 guides de meilleures pratiques : 1. Agriculture et sécurité alimentaire, 2. Les villes et la diversité biologique ; 3. Aménagement du territoire/de l'espace, 4. Planification municipale et communautaire/Planification du développement local) ; proposition de budget et stratégie financière pour la mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités, y compris un arrangement structuré de financement des nœuds régionaux de renforcement des capacités ; projet de cadre provisoire pour divers groupes cibles d'activités de renforcement des capacités.
	3) Prestation accrue d'un appui technique aux Parties des organisations partenaires et coordination interorganisations et collaboration Sud-Sud renforcée. ***Mandat :*** Décisions VIII/8 et VIII/16; décisions de la CdP -10 basées sur les recommandations 3/1 et 3/5 du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, et décision IX/8. ***Moyens :*** Faciliter la prestation de l'appui technique aux Parties d'organismes partenaires, dont le PNUD, le PNUE, la FAO et d'autres organisations intergouvernementales, les organismes bilatéraux et les ONG. Lier les Parties qui nécessitent une assistance technique aux donateurs et organisations qui peuvent financer et fournir une assistance technique. Promouvoir la coordination entre les organismes afin d'assurer l'appui effectif nécessaire pour l'application de la Convention et promouvoir la cohérence des politiques (par le truchement des groupes de liaison des conventions de Rio et les conventions relatives à la diversité biologique, et d'autres mécanismes). Promouvoir la collaboration Sud-Sud.
	4) Les correspondants nationaux et d'autres chargés de l'application de la Convention bénéficient du renforcement des capacités ***Mandat :*** Décisions VIII/8 et VIII/16; décision de la CdP-9 fondée sur la recommandation 2/1 du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention. ***Moyens :*** Mettre au point la série de modules de renforcement des activités pour l'application de la Convention. Faciliter l'organisation d'ateliers de formation et de renforcement des capacités sur la base de l'échange d'expériences entre les Parties, les organismes partenaires et les parties prenantes, y compris au moyen d'ateliers tenus en marge des principales réunions de la Convention. Ces activités seront exécutées en étroite collaboration avec le PNUD, le PNUE et d'autres partenaires.
	5) Une analyse exhaustive de l'élaboration de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique est effectuée afin de guider l'élaboration des quatrième et cinquième rapports nationaux. ***Mandat :*** Décision de la CdP-10 basée sur la recommandation 3/5 du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention et la recommandation XIV/7 du SBSTTA ***Moyens*** : Analyse externe contractuelle avec la participation des parties prenantes.
Aperçu des responsabilités	**Rapports nationaux** Appuyer la préparation des cinquièmes rapports nationaux par les Parties et leur analyse afin de faciliter l'examen de l'application de la Convention par la Conférence des Parties ainsi que l'identification des besoins des Parties pour l'application effective de la Convention
Résultats escomptés	*1) Les cinquièmes rapports nationaux sont préparés par les Parties et ils constituent un mécanisme efficace d'amélioration de la l'application de la Convention.*

	Mandat : Article 26; décision anticipée de la CdP-10 basée sur la recommandation 3/7 du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention. ***Moyens :*** Donner aux Parties des orientations dans la préparation des cinquièmes rapports nationaux, faciliter l'échange d'expériences entre les Parties et faciliter la prestation d'un appui financier du FEM. Rester en contact régulier avec les correspondants nationaux et les personnes responsables de la préparation des cinquièmes rapports nationaux.
	2) Les cinquièmes rapports nationaux sont synthétisés et analysés afin de fournir des renseignements sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, sur la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020, sur les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs de 2020 et sur les objectifs du Millénaire pour le développement pertinents. ***Mandat* :** Article 26; décision anticipée de la CdP-10 découlant de la recommandation 3/7 du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention. ***Moyens :*** Analyse des rapports nationaux centrée qu'elle sera sur les buts et objectifs stratégiques arrêtés dans le Plan stratégique actualisé, les mesures prises pour réaliser les objectifs de 2020 et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) aux fins de leur examen par la CdP-12 et les réunions préparatoires, y compris les Perspectives mondiales de la diversité biologique. Identification d'études de cas des progrès accomplis par les pays dans la poursuite des objectifs de 2020 relatifs à la diversité biologique.
	3) Rationalisation des modalités d'établissement des rapports par les Parties au moyen d'un accroissement des synergies ***Mandat :*** Décision VIII/14 et décision de la CdP-10 découlant de la recommandation 3/7 du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention. ***Moyens :*** Collaboration avec les secrétariats d'autres conventions, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le PNUE et d'autres organes concernés au sujet de l'harmonisation des rapports et de la contribution aux processus pertinents, et identification de moyens de promouvoir l'harmonisation des rapports.
	4) Les cinquièmes rapports nationaux et autres rapports sur l'application de la Convention sont facilement disponibles ***Mandat* :** Décision de la CdP-10 découlant de la recommandation 3/7 du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention. ***Moyens :*** Une base de données efficace des cinquièmes rapports nationaux et autres rapports sur l'application de la Convention, des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, des études de pays sur la diversité biologique et d'autres informations nationales, régionales et mondiales sur l'état et les tendances de la diversité biologique et l'état d'application de la Convention, des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs de 2020 et des OMD est tenue à jour et disponible pour consultation par le truchement du mécanisme du Centre d'échange.
	5) Mise au point de méthodologies d'évaluation de l'état d'application de la Convention et identification des moyens de faciliter davantage cette application au niveau national.. ***Mandat :*** Article 26 de la Convention ; décisions IV/14(4), V/19, V/20, VI/26 et VIII/14. ***Moyens :*** Mise au point des orientations sur la préparation des rapports nationaux et thématiques; création d'outils en ligne pour aider les Parties à établir leurs rapports et prestation d'une assistance aux Parties sur demande, moyennant la disponibilité de ressources.
Liens extérieurs	Parties et gouvernements, organes des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales, institutions de financement bilatérales et multilatérales, le FEM et ses agences d'exécution, organisations non gouvernementales compétentes, instituts universitaires et de recherche, secrétariats d'autres conventions, institutions d'enseignement et d'élaboration de programmes d'enseignement.
Poste approuvés	P5 – Administrateur de programmes principal, Mise en œuvre et appui technique ***(à***

	promouvoir à la catégorie D-1) Assistant de programme (G7) P-3 Fonctionnaire chargé des affaires environnementales ***(précédemment en temps partagé – poste à transférer à la CDB 100%)*** G-7 Assistant de programme ***(précédemment en temps partagé – poste à transférer à la CDB 100%)*** P-4 Administrateur de programme, Mécanisme du Centre d'échange (en temps partagé)
Nouveaux postes demandés	Aucun
Ressources extérieures au budget de base	***Fonds d'affectation spéciale BE*** ***Personnel*** Fonctionnaire chargé des SPANDB (P4) 2011 : $172 400 2012 : $177 500 ***Réunions*** Ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités pour fixer des objectifs nationaux et mise à jour de SPANDB 2011 : $1 000,000 2012 : $1 000 000 Groupes d'experts sur la pauvreté et la diversité biologique 2011: $100 000 2012: $100 000 Atelier sur les rapports nationaux à l'intention des pays les moins avancés (1) Atelier à l'intention des pays les moins avancés (1) 2011 : $0 2012 : $200 000 ***Consultants*** Appui à la préparation des ateliers, groupes d'experts, etc. 2011 : $100 000 2012 : $100 000

c) Programme des services financiers (FSP)

Aperçu des responsabilités	Le programme des services financiers fournit un appui à l'application soutenue des accords et des engagements prévus à l'article 20 sur les ressources financières et l'article 21 sur le mécanisme de financement, ainsi que dans la Stratégie de mobilisation des ressources de la Convention et le mémorandum d'accord de celle-ci avec son mécanisme de financement. Il favorise le processus intergouvernemental au moyen du suivi, de l'analyse, de la recherche et de la facilitation, afin d'aborder les domaines essentiels de mobilisation nationale de ressources, l'aide publique au développement, les mécanismes de financement innovants et l'intégration financière de la diversité biologique, y compris le renforcement des capacités et l'échange d'information. Il coordonne également, en collaboration étroite avec le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial, les travaux d'orientation au mécanisme de financement, les rapports requis, l'examen de l'efficacité du mécanisme de financement et l'établissement des besoins financiers de la Convention.
Résultats escomptés	***Résultat* :** La solution financière à la réalisation des buts du plan stratégique de la Convention est renforcée. ***Mandat*** : Articles 20 et 21 de la Convention; décisions III/8 et IX/11 de la Conférence des Parties.
Postes approuvés	P-4 (Administrateur de programme pour les ressources financières), G-7 Assistant de programme
Ressources extérieures au budget de base	***Fonds d'affectation spéciale BE*** ***Staff*** P-2 Administrateur de programme (adjoint de 1e classe) – Stratégie de mobilisation des

	ressources particulière aux pays et mécanisme de financement innovants **2011 : $105 500 2012 : $108 500** ***Publications*** Traduction du rapport du FEM à la CdP-11 en arabe, chinois et russe **2012 : US$50 000**

i) Ressources financières

.*Aperçu des responsabilités*	Fournir un soutien à l'application de l'article 20 de la Convention et de sa Stratégie de mobilisation des ressources à l'appui de la réalisation des trois objectifs de la Convention
.*Résultats escomptés*	***Résultat* :** La contribution et les engagements financiers à l'application de la Convention et de son Plan stratégique , ainsi que leur utilisation efficace, sont accrus aux niveaux national, régional et international. ***Mandat*** : Article 20 et paragraphe 4 de l'article 21 de la Convention; décision IX/11 de la Conférence des Parties; recommandations du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention.
	1) Meilleures informations financières pour soutenir la prise de décisions par les Parties et la Conférence des Parties ***Mandat*** : But 1 de la Stratégie de mobilisation des ressources, décision IX/11 ***Moyens*** : Liaison avec l'OCDE sur le marqueur biodiversité ; avis aux parties sur les rapports financiers nationaux; suivi des flux de fonds par l'intermédiaire d'un nombre sélectionné d'importantes organisations non gouvernementales échange d'information sur l'établissement de priorités pour guider l'affectation de ressources à la diversité biologique et aux services associés fournis par les écosystèmes. ***Livrables* :** Rapports de suivi mondiaux pour examen par la Conférence des Parties ; format de rapport sur l'appui financier national à la diversité biologique, et orientations élaborées ; évaluations de l'état et des tendances du financement de la diversité biologique ; information Internet sur l'établissement de priorités nationales et régionales pour guider l'affectation des ressources.
	2) Appui aux évaluations économiques nationales rapides de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes ***Mandat*** : But 1 de la Stratégie de mobilisation des ressources, décision IX/11 ***Moyens*** : Directives et avis sur les évaluations économiques rapides ; analyse technique ; ateliers. ***Livrables* :** Eléments d'évaluations économiques nationales rapides ; appui technique à ces évaluations ; rapports des ateliers.
	3) Prestation de services à la mobilisation nationale de ressources financières intérieures ***Mandat*** : But 2 de la Stratégie de mobilisation des ressources, décision IX/11 ***Moyens*** : Elaboration de directives techniques ; ateliers nationaux, régionaux et infrarégionaux sur la mobilisation de ressources ; travaux d'analyse. ***Livrables* :** Plans financiers nationaux et stratégies de mobilisation des ressources propres aux pays dans les cadre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ; connaissance des outils de mobilisation de ressources intérieures et intégration de la diversité biologique dans les budgets sectoriels.
	4) Renforcer les institutions financières en place et favoriser la reproduction et augmenter l'échelle des mécanismes et instruments de financement qui ont fait leurs preuves. ***Mandat*** : But 3 de la Stratégie de mobilisation des ressources, décision IX/11. ***Moyens*** : Liaison avec le Fonds pour l'environnement mondial sur le co-financement ; mécanisme d'examen par les pairs du Comité de l'aide publique au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; participation à la réunion de haut niveau sur les finances internationales ; recherche sur les investissements du secteur public, les fonds pour l'environnement et la gestion des dettes. ***Livrables* :** Méthodes novatrices de mobilisation du co-financement ; moyens d'améliorer l'aide bilatérale à la diversité biologique ; conclusions sur les investissements du secteur

	public dans la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes ; idées concernant des programmes de financement nouveaux et additionnels à partir de contributions volontaires pour soutenir les trois objectifs de la Convention ; information relative aux fonds pour l'environnement et la diversité biologique dans les initiatives d'allègement et de conversion de la dette, y compris la conversion de dettes en investissements écologiques.
	5) Etude et promotion de mécanismes de financement innovants à tous les niveaux ***Mandat*** : But 4 de la Stratégie de mobilisation des ressources, décision IX/11. ***Moyens*** : Liaison avec le Fonds pour l'environnement mondial sur le co-financement ; mécanisme d'examen par les pairs du Comité de l'aide publique au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; participation à la réunion de haut niveau sur les finances internationales ; recherche sur les investissements du secteur public, les fonds pour l'environnement et la gestion des dettes. ***Livrables*** **:** Méthodes novatrices de mobilisation du co-financement ; moyens d'améliorer l'aide bilatérale à la diversité biologique ; conclusions sur les investissements du secteur public dans la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes ; idées concernant des programmes de financement nouveaux et additionnels à partir de contributions volontaires pour soutenir les trois objectifs de la Convention ; information relative aux fonds pour l'environnement et la diversité biologique dans les initiatives d'allègement et de conversion de la dette, y compris la conversion de dettes en investissements écologiques.
	6) Progrès dans l'intégration de la diversité biologique et des services associés fournis par les écosystèmes dans les priorités et plans de coopération au développement ***Mandat*** : But 5 de la Stratégie de mobilisation des ressources, décision IX/11. ***Moyens*** : Matériel d'orientation ; ateliers ; collaboration avec les partenaires du financement de la diversité biologique. ***Livrables :*** Adoption de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes dans les priorités, stratégies et programmes des organisations donatrices multilatérales et bilatérales et le système des Nations Unies pour le développement, dans les plans, stratégies et budgets nationaux économiques et de développement.
	7) Renforcer les capacités en matière de mobilisation et d'utilisation des ressources ***Mandat*** : But 6 de la Stratégie de mobilisation des ressources, décision IX/11. ***Moyens*** : Ateliers de formation à l'intention des correspondants de la mobilisation des ressources ; apprentissage par les pairs ; apprentissage par Internet ; recherche analytique ***Livrables :*** Nombre de correspondants formés en mobilisation des ressources, planification financière, utilisation et gestion efficace des ressources ; recherche sur la coopération Sud-Sud ; échange sur l'Internet d'expérience et de bonnes pratiques en matière de financement de la diversité biologique.
	8) Accroître la mise en œuvre d'initiatives d'accès et de partage des avantages et de mécanismes à l'appui de la mobilisation de ressources ***Mandat*** : But 7 de la Stratégie de mobilisation des ressources, décision IX/11. ***Moyens*** : Projets de renforcement des capacités en matière d'accès et de partages des avantages ; apprentissage par les pairs aux modalités et aux opportunités de l'accès et du partage des avantages. ***Livrables :*** Etudes de cas disponibles sur l'Internet ; nombre de projets sur l'accès et le partage des avantages.
	9) Accroître l'engagement mondial à la mobilisation de ressources ***Mandat*** : But 8 de la Stratégie de mobilisation des ressources, décision IX/11. ***Moyens*** : Matériel de sensibilisation du public ; communiqué de presse ; participation à des débats et forums mondiaux. ***Livrables :*** Manifestations de sensibilisation organisées, en particulier à l'intention des dirigeants nationaux, des chefs d'entreprise et des directeurs d'organisations non gouvernementales ; matériel de sensibilisation diffusé au public et aux instances internationales pertinentes.

Ressources extérieures au budget de base	***Fonds d'affectation spéciale BE*** ***Réunions*** Atelier mondial pour élaborer du matériel d'information sur les modalités éventuelles du lancement de mécanismes financiers innovants **2011 : $150 000** Formation et appui technique aux correspondants de la mobilisation des ressources, y compris l'entretien d'un site Internet pour l'élaboration de plans de financement nationaux pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique **2011 : $100 000 2012 : $100 000** Ateliers régionaux et sous-régionaux à l'intention de nombreuses parties prenantes sur le financement novateur et la mobilisation de ressources à l'appui des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, évaluation des besoins de financement et identification des lacunes et des priorités **2011 : $270 000 2012 : $290 000** ***Consultants*** Elaboration des rapports de suivi mondiaux sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources **2011 : $40 000 2012 : $40 000** ***Voyages du personnel*** **(partenariat avec l'OCDE; participation aux forums sur le financement innovant et d'autres forums internationaux)** **2011: $25 000 2012 : $25 000**

ii) Mécanisme de financement

Aperçu des responsabilités	Soutenir l'application de l'article 21 de la Convention, en mettant l'accent en particulier sur la structure institutionnelle désignée assurant le fonctionnement du mécanisme de financement de la Convention, conformément au mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, afin d'optimiser l'efficacité de l'utilisation des ressources financières disponibles au titre de la Convention.
Aperçu des responsabilités	***Résultat :*** Les avantages du mécanisme de financement pour les Parties sont optimisés à titre de contribution catalysant la réalisation des buts du Plan stratégique 2011-2020 de la Convention. *1) Meilleures orientations au mécanisme de financement* ***Mandat :*** Article 20 de la Convention et décisions III/8, IV/11, V/13, VI/17, VII/20, VIII/18 et IX/31 ***Moyens*** : Travaux d'analyse, consultations avec les Parties et coordination avec le Fonds pour l'environnement mondial. ***Livrables*** **:** Orientations consolidées au mécanisme de financement et cadre quadriennal axé sur les résultats des programmes prioritaires liés à l'utilisation des ressources du FEM pour la diversité biologique.
	2) Rapports à la Conférence des Parties ***Mandat :*** Décision III/8 ***Moyens*** : Liaison avec le Fonds pour l'environnement mondial. ***Livrables*** **:** Rapport ponctuel et exhaustif du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial présenté à la onzième réunion de la Conférence des Parties.
	3) Examen de l'efficacité du mécanisme de financement ***Mandat :*** Article 20 de la Convention et décisions III/8 et IX/31 ***Moyens*** : Identification et engagement de consultants indépendants ; travaux d'analyse ; consultation avec les Parties ; coordination avec le Fonds pour l'environnement mondial. ***Livrables*** **:** Rapport du quatrième examen de l'efficacité du mécanisme de financement présenté à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

	4) Evaluation et établissement des besoins financiers de la Convention ***Mandat :*** Article 20 de la Convention et décisions III/8 et IX/31 ***Moyens*** : Identification et engagement de l'équipe d'experts ; travaux d'analyse ; consultations avec les Parties et coordination avec le Fonds pour l'environnement mondial. ***Livrables*** **:** Rapport sur les besoins de financement de la Convention pendant la sixième reconstitution du mécanisme de financement présenté à la onzième réunion de la Conférence des Parties.
	5) Collaboration accrue entre les secrétariats ***Mandat :*** Décision III/8 ***Moyens*** : Consultation technique et politique avec le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial ; contributions aux projets de documents ; représentation de la Convention aux réunions pertinentes organisées par le Fonds pour l'environnement mondial. ***Livrables*** **:** Reproduction des intérêts de la Convention dans les stratégies, programmes, politiques et projets opérationnels du Fonds pour l'environnement mondial liés à la diversité biologique, et enrichissement des pages Web de la Convention avec des informations sur le mécanisme de financement.
Ressources extérieures au budget de base	***Fonds d'affectation spéciale BE*** ***Réunions*** Equipe d'experts chargée de l'évaluation des besoins de financement pour la sixième reconstitution du mécanisme de financement **2011 :** $200 000 ***Consultants*** Consultant indépendant pour le quatrième examen du mécanisme de financement **2011 :** $150 000 ***Voyages du personnel*** Participation aux réunions du Conseil, du Groupe consultatif scientifique et technique et du Bureau d'Evaluation du FEM, aux réunions de l'OCDE et aux ateliers régionaux **2011 :** US$ 75 000 **2012 :** US$ 75 000

d) Vulgarisation et communication, éducation et sensibilisation du public

Aperçu des responsabilités	Gestion des activités de vulgarisation et des communications d'entreprise, y compris les contacts avec les médias. Promouvoir et coordonner la mise en oeuvre du programme de travail de l'initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP). Donner des orientations et fournir un appui à la communication et à la promotion de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique.
	1) Un réseau de communication, d'éducation et de sensibilisation du public est opérationnel et efficace **Mandat :** Article 13 de la Convention et décisions VI/19 et VII/24, VIII/6, IX/32 et IX/33, but 1 du Plan stratégique **Moyens :** Établir un réseau par le biais de l'application des dimensions de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public aux nouvelles questions intersectorielles et aux nouveaux domaines thématiques (en termes concrets, les priorités identifiées dans le Plan stratégique); promouvoir les projets de démonstration; amélioration du portail électronique; identifier les partenaires et parties prenantes potentiels. ***Livrables*** **:** Prêter un appui à la création, la promotion et la diffusion des publications du Secrétariat ; convoquer le Groupe consultatif informel de la CESP ; entretien du réseau de contacts ; élaboration de matériel et produits de formation qui soutiennent le développement

	des capacités de CESP parmi les Parties.
	2) La sensibilisation du public à la valeur de la diversité biologique est accrue ; la CESP est intégrée dans les activités du nouveau Plan stratégique de la Convention ; rapports sur les réalisations de l'Année internationale de la diversité biologique ; promotion de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique **Mandat :** Article 13 de la Convention ; décision IX/33 et but 1 du Plan stratégique **Moyens :** Rapport sur les résultats des célébrations mondiales de l'Année internationale de la diversité biologique ; maintien de l'élan en mobilisant des réseaux et des comités nationaux pour la célébration des Années des Nations Unies à venir, telles que l'Année internationale des forêts et la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique. ***Livrables*** **:** Rapport à l'AG de l'ONU sur les célébrations de l'Année internationale de la diversité biologique et mise au point du site Web ; poursuite du programme d'ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités ; trousse d'information CESP actualisée et révisée ; élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique ; poursuite du renforcement des capacités d'intégration des considérations

Aperçu des responsabilités	**Grands groupes, ONG, enfants et jeunes** Les enfants et les jeunes : Collaboration avec des partenaires clés au sein et à l'extérieur de l'ONU pour permettre l'élaboration de matériel visant à renforcer l'éducation et la sensibilisation des enfants et des jeunes à la diversité biologique, y compris la Vague Verte comme outil de participation et de communication ; participation aux forums clés. ONG : Production d'un bulletin de la CDB avec la société civile, assurer une liaison plus étroite avec la société civile, y compris la participation du Secrétariat à des forums clés, et développement/fourniture de matériel d'information/service Internet.
Résultats escomptés	***Résultat*** **:** *Les grands groupes, qui sont reconnus pas la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, participent aux travaux de la Convention et à la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique.* ***Mandat*** *:* But 4 du Plan stratégique ***Moyens :*** Mettre en place un réseau de partenaires parmi les grands groupes à l'appui de l'application de la Convention, y compris les communautés autochtones et locales, les femmes, les enfants et les jeunes, les organisations non gouvernementales, les milieux scientifiques, le secteur privé, les parlementaires et les autorités locales. ***Livrables*** *:* Participation active des grands groupes à la réalisation des trois objectifs de la de la Convention et à l'exécution de ses décisions pertinentes
Liens extérieurs	Organisations représentatives des grands groupes.

Aperçu des responsabilités	**Les villes et la diversité biologique** Appui aux Parties et aux organisations partenaires dans la mise en œuvre du Plan d'action sur les villes, les autorités locales et la diversité biologique
Résultats escomptés	***Résultat* :** *Les Parties et leurs autorités infranationales et locales collaborent, selon qu'il convient, à l'application de la CDB ; les autorités locales ont la capacité de soutenir les Parties dans la réalisation des objectifs de 2020 de la Convention.* ***Mandat*** *:* Décision IX/28, Plan d'action sur les villes, les autorités locales et la diversité biologique proposé dans le document UNEP/CBD/COP/10/18 au titre du point 4.9 de l'ordre du jour ; objectifs 4 et 14, et paragraphe 13 du Plan stratégique 2011-2020. ***Moyens :*** Elaboration et diffusion de lignes directrices et d'exemples décisionnels, organisations de manifestations parallèles aux principales réunions de la CDB ; appui aux réseaux tels que le Partenariat mondial sur les villes et la diversité biologique ; appui direct aux Parties selon que de besoin. ***Livrables*** *:* Publications sur les meilleures pratiques, collections d'études de cas et d'autre matériel d'information, programmes de renforcement des capacités aux échelons régional et mondial, mécanismes électroniques d'échange d'information, réseaux des compétences et des connaissances nécessaires.
Aperçu des responsabilités	**Coopération Sud-Sud** Promouvoir et appuyer la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 de la Convention, fournir un appui technique aux Parties dans le mise en œuvre du Plan d'action pour la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique.
Résultats escomptés	***Résultat* :.** ***Mandat*** *:* Décision IX/28, Plan d'action sur les villes, les autorités locales et la diversité biologique proposé dans le document UNEP/CBD/COP/10/18 au titre du point 4.9 de l'ordre du jour ; objectifs 4 et 14, et paragraphe 13 du Plan stratégique 2011-2020. ***Moyens :*** Elaboration et diffusion de lignes directrices et d'exemples décisionnels, organisations de manifestations parallèles aux principales réunions de la CDB ; appui aux réseaux tels que le Partenariat mondial sur les villes et la diversité biologique ; appui direct aux Parties selon que de besoin. ***Livrables*** *:* Publications sur les meilleures pratiques, collections d'études de cas et d'autre matériel d'information, programmes de renforcement des capacités aux échelons régional et mondial, mécanismes électroniques d'échange d'information, réseaux des compétences et des connaissances nécessaires.
Aperçu des responsabilités	**Intégration de la question de la parité des sexes** Pleinement mettre en œuvre le Plan d'action sexospécifique afin d'intégrer les considérations relatives à la parité des sexes dans tous les aspects des travaux de la Convention.
	Mandat : Décision IX/8, IX/24 et recommandations 3/3 6 b), 3/5, paragraphe 7 du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention au titre du point 4.2 de l'ordre du jour. ***Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique*** : VI Mécanismes de soutien – Renforcement des capacités pour assurer l'efficacité des mesures nationales UNEP/CBD/COP/10/4 page 57. ***Moyens :*** activités de formation et ateliers pour élaborer des indicateurs (préparations et personne-ressource 40K) ; établir la base sur laquelle les Parties à la CDB et au Protocole peuvent intégrer l'égalité des sexes dans les processus nationaux de planification de la diversité biologique ; identifier, élaborer ou améliorer et promouvoir l'application d'outils et de méthodes d'intégration de la parité des sexes dans la diversité biologique (4 semaines personnel SG) ; créer des partenariats et des réseaux afin de promouvoir l'intégration de la parité des sexes dans la Convention sur la diversité biologique et le Protocole ; renforcer la capacité des femmes, en particulier celle des femmes autochtones, de participer aux processus de la CDB et à la prise de décisions ; accroître la connaissance des questions relatives à la diversité dans les organisations pour l'égalité des sexes et de femmes (ateliers devant avoir

	lieu immédiatement avant ou après les ateliers régionaux de formation sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris des personnes-ressources 60K). ***Livrables :*** Modules de formation sur l'intérêt que présente la diversité biologique pour la prise en compte des questions d'égalité des sexes élaborés et diffusés par la CdP-11 ; les correspondants nationaux de la CDB et du Protocole sont sensibilisés aux liens entre la parité des sexes et la diversité biologique au moyen de l'élaboration d'une stratégie de communication, de matériel de vulgarisation, d'ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et l'intégration de l'optique de la parité des sexes dans les programmes de travail de la CDB ; le réseau contribue en fournissant des avis sur le programme et l'obtention de nouveaux fonds ; les partenaires et les réseaux échangent des informations sur l'intégration des questions de la parité des sexes dans le Plan d'action ; soutien accru du renforcement des capacités en matière de diversité biologique et d'égalité des sexes de la part des alliances de femmes autochtones et d'autres organisations de femmes.
Liens extérieurs	Autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales
Aperçu des responsabilités	**Les entreprises et la diversité biologique**
	Promouvoir un environnement de politique publique qui permet l'engagement du secteur privé et l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et la prise de décisions des entreprises d'une manière propre à contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention
	Résultat* :** Création d'initiatives Entreprises et Diversité biologique nationales et régionales. Des outils et des mécanismes sont disponibles pour faciliter l'engagement des entreprises dans l'intégration des préoccupations relatives à la diversité biologique dans les stratégies et la prise de décisions des entreprises. ***Moyens : Faciliter un forum de dialogue entre les Parties, les autres gouvernements, les entreprises et les autres parties prenantes, en mettant l'accent sur l'échelon mondial. Compiler les outils existant qui facilitent la mobilisation du milieu des affaires à l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les stratégies et la prise de décisions des entreprises. Elaborer et appliquer des outils et des mécanismes qui facilitent l'engagement des entreprises à l'intégration des préoccupations relatives à la diversité biologique dans leur travail. Suivi des effets des outils et des mécanismes et diffusion par le biais du centre d'échange. ***Livrables :*** Compilation et diffusion d'outils tels que des principes opérationnels d'entreprise pour la conservation de la diversité biologique, des indicateurs d'efficacité de la conservation et des méthodes/techniques/outils d'évaluation de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes. Création de forums régionaux, nationaux et mondiaux sur les entreprises et la diversité biologique. Organisation d'une conférence mondiale sur les entreprises et la biodiversité en 2011.

e) Information et services de documentation

Aperçu des responsabilités	**Echange d'information – Le mécanisme du centre d'échange** Contribuer de manière appréciable à l'application de la Convention sur la diversité biologique et de son Plan stratégique 2011-2020 en facilitant le partage des connaissances et la coopération scientifique et technique grâce à des services d'information efficaces.
Résultats escomptés	*1) Les gouvernements et les autres parties prenantes de la diversité biologique ont accès aux informations et aux connaissances pertinentes pour aider la prise de décisions et l'élaboration de politiques et pour la coopération technique et scientifique* ***Mandat* :** Articles 18.3, 17 de la Convention, mission du Centre d'échange et Plan stratégique de la Convention Recommandations du Comité consultatif informel, annexes I et II du document UNEP/CBD/COP/10/15, décisions VIII/11, IX/30 de la CdP. ***Moyens* :** Amélioration et mise à jour du site Internet de la CDB et de ses services d'information ; traduction du site Internet et de la base de données dans toutes les langues des

	Nations Unies ; conception et mise en place d'une base de connaissances sur la Convention ; conception et mise en place d'un système de transmission en ligne d'informations pertinentes par les Parties et les partenaires. ***Livrables* :** Site Internet amélioré et mis à jour dans plusieurs langues comportant des informations pertinentes sur l'application de la Convention ; services d'information efficaces (base de connaissances, système de transmission) pour aider les Parties à appliquer la Convention
	2) Le Centre d'échange favorise la mise en réseau et la collaboration afin d'encourager les travaux de coopération ***Mandat*** : Articles 18.3, 17 de la Convention, mission du Centre d'échange et Plan stratégique de la CDB Recommandations du Comité consultatif informel, annexes I et II du document UNEP/CBD/COP/10/15, décisions VIII/11, IX/30 de la CdP. ***Moyens* :** Développement et promotion d'outils de collaboration électroniques qui facilitent le dialogue et l'échange d'expérience entre les correspondants nationaux, les participants aux réunions et les autres parties prenantes ; coopération avec les Parties et les autres partenaires pour renforcer le réseau du Centre d'échange ; participation aux initiatives pertinentes qui favorisent l'échange d'information. ***Livrables* :** Outils de collaboration Internet ; partenariats et initiatives conjointes visant à faciliter l'échange d'information et d'expérience ; réseau du Centre d'échange élargi, avec une participation plus active.
	3) Le Centre d'échange contribue au développement de son réseau grâce à des mécanismes d'échange d'information et en fournissant des lignes directrices et un appui technique. ***Mandat*** : Articles 18.3, 17 de la Convention, mission du Centre d'échange et Plan stratégique de la CDB Recommandations du Comité consultatif informel, annexes I et II du document UNEP/CBD/COP/10/15, décisions VIII/11, IX/30 de la CdP. ***Moyens* :** Développement de mécanismes d'échange d'information fondés sur des normes ouvertes ; préparation et diffusion de lignes directrices, de spécifications techniques et d'autres références pertinentes pour développer le réseau du Centre d'échange ; prestation d'une assistance technique aux Parties afin de renforcer leur centre d'échange national ; participation à des réunions concernant le Centre d'échange. ***Livrables* :** Mécanismes d'échange d'information efficaces ; lignes directrices, brochures et autres matériel ; sites Web nationaux du Centre d'échange améliorés ; assistance fournie aux correspondants nationaux du Centre d'échange et aux partenaires pertinents. Contribution appréciable à l'application de la Convention sur la diversité biologique et de son Plan stratégique 2011-2020 en facilitant le partage des connaissances et la coopération scientifique et technique au moyen de services d'information efficaces.
	4) Les gouvernements et les autres parties prenantes de la diversité biologique ont accès aux informations et aux connaissances pertinentes pour aider la prise de décisions et l'élaboration de politiques et pour la coopération technique et scientifique ***Mandat* :** Articles 18.3, 17 de la Convention, mission du Centre d'échange et Plan stratégique de la CDB Recommandations du Comité consultatif informel, annexes I et II du document UNEP/CBD/COP/10/15, décisions VIII/11, IX/30 de la CdP. ***Moyens* :** Amélioration et mise à jour du site Internet de la CDB et de ses services d'information ; traduction du site Internet et de la base de données dans toutes les langues des Nations Unies ; conception et mise en place d'une base de connaissances sur la Convention ; conception et mise en place d'un système de transmission en ligne d'informations pertinentes par les Parties et les partenaires. ***Livrables :*** Site Internet amélioré et mis à jour dans plusieurs langues comportant des informations pertinentes sur l'application de la Convention ; services d'information efficaces (base de connaissances, système de transmission) pour aider les Parties à appliquer la Convention.
	5) Le Centre d'échange favorise la mise en réseau et la collaboration afin d'encourager les travaux de coopération ***Mandat*** : Articles 18.3, 17 de la Convention, mission du Centre d'échange et Plan stratégique de

	la CDB Recommandations du Comité consultatif informel, annexes I et II du document UNEP/CBD/COP/10/15, décisions VIII/11, IX/30 de la CdP. ***Moyens* :** Développement et promotion d'outils de collaboration électroniques qui facilitent le dialogue et l'échange d'expérience entre les correspondants nationaux, les participants aux réunions et les autres parties prenantes ; coopération avec les Parties et les autres partenaires pour renforcer le réseau du Centre d'échange ; participation aux initiatives pertinentes qui favorisent l'échange d'information. ***Livrables* :** Outils de collaboration Internet ; partenariats et initiatives conjointes visant à faciliter l'échange d'information et d'expérience ; réseau du Centre d'échange élargi, avec une participation plus active.
Aperçu des responsabilités	**Services des systèmes d'information** Gestion de tous les systèmes d'information
Résultats escomptés	***Résultat* :** Des services d'information efficaces et sûrs sont fournis au personnel, aux délégués des réunions et aux visiteurs en ligne. ***Moyens* :** Gestion des systèmes d'information (y compris l'application de la stratégie des systèmes d'information du Secrétariat ; gestion de l'équipement) ; entretien de l'infrastructure du réseau et fourniture d'une assistance informatique au personnel ; entretien des systèmes d'information externes, conception et mise en service de bases de données spécialisées, d'outils analytiques, et des service du Centre d'échange de la Convention et du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ; développement et entretien de sites Web, de portails et des services d'information connexes (y compris les sites Web de la CDB et du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques) ; conception et application de mécanismes d'interopérabilité ; procuration des services informatiques requis aux réunions de la Convention et du Protocole. ***Livrables* :** Réseaux du SCDB efficaces et sûrs ; systèmes d'information spécialisés ; services informatiques de qualité.
Aperçu des responsabilités	**Services de documentation et de connaissances** Offrir une base d'informations pertinentes sur la diversité biologique et les questions relatives à la Convention
Résultats escomptés	***Résultat* :** *Le personnel, les Parties et les parties prenantes ont accès à des informations sur la diversité biologique et les questions liées à la Convention* ***Mandat*** : Articles 13 et 17 de la Convention, et décision VI/19, paragraphes 11 à 13, article 24. ***Moyens* :** Création et gestion de la collection de bibliothèque; création d'un centre d'information fondé sur la Toile; tenue à jour maintenance d'un système de gestion des dossiers et des archives (couvrant les projets de politiques, de procédures, d'objectifs et de lignes directrices ayant un impact sur l'élaboration et la tenue à jour des dossiers et archives du Secrétariat de la CDB); coordination des services de publication (y compris la conception, l'impression et la distribution, et l'entretien du site Internet). ***Livrables* :** Collection de bibliothèque tenue à jour et actualisée; centre d'information fondé sur la Toile créé et fonctionnel; système de gestion des dossiers et des archives opérationnel; principales publications (y compris les brochures sur la Convention, les séries techniques, les bulletins et les brochures) planifiées, produites et livrées dans les délais fixés.
Postes approuvés	Administrateur de programmes principal (P-5); Fonctionnaire de l'information (P-4); Fonctionnaire chargé du site Web (P-3) ***(précédemment en temps partagé avec le Protocole – poste à transférer à la CDB 100%);*** 2 G-7 Assistants de programme Responsable de la communication Internet/électron. (P-3) (en temps partagé avec le Protocole); Responsable des systèmes informatiques (P-3) (en temps partagé avec le Protocole); 2 G-7 Assistants des opérations informatiques (en temps partagé avec le Protocole); Fonctionnaire chargé de la documentation (P-3); G-5 Assistant d'information (50%)
Nouveaux postes demandés	P-4 Administrateur de programme CESP; G-7 Assistant de programme – Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique P-4 Villes et diversité biologique; P-4 Administrateur de programme – Entreprises et diversité biologique; P-4 Coopération Sud-Sud; G-7 Assistant de programme – Correspondant des parties prenantes.

Ressources nécessaires	1. Coûts de personnel 2011 : $2 063 300 2012 : $2 126 400 2. Consultants : 2011 : $ 20 000 2012 : $20 000 3. Voyages en mission 2011 : $ 60 000 2012 : $60 000 4. Activités de vulgarisation 2011 : $250 000 2012 : $250 000 5. Matériel de sensibilisation 2011 : $150 000 2012 : $90 000 6. Assistance temporaire et heures supplémentaires 2011 : $ 20 000 2012 : $20 000
Ressources extérieures au budget de base	***Fonds d'affectation spéciale BE*** ***Staff*** **Administrateur de programme (P-4) – Parité des sexes** **2011:** $172 400 **2012:** $177 500 **Administrateur de programme adjoint (P-2) – Enfants et jeunes** **2011:** $105 500 **2012:** $108 500 ***Réunions*** CESP – Appui/coordination Activités prioritaires CESP (réunion du CCI 1x$30 000 p.a.; **2011 :** $30 000 **2012:** $30 000 4 Ateliers régionaux sur la CESP 2 p.a.); **201 1:** $160 000 **2012 :** $160 000 Ateliers de formation aux médias 2x p.a.; **2011 :** $160 000 **2012 :** $160 000 Atelier sur l'éducation **2011 :** $80 000 Réunions du Comité consultatif informel du Centre d'échange (2) **2011 :** $30 000 **2012:** $30 000 ***Consultants/Sous-traitance*** Mise à jour de la boîte à outils CESP ; **2011: $100 000** Activités d'éducation **2011 $20 000;** Consultant/personnel temporaire (publication of 4 numéros du magazine Satoyama) **2011: $84 800 2012: $86 500** Consultants (développement des sites Web et révision du contenu, terminologie, archivage, gestion de la documentation et des connaissances) **2011:** $90 000 **2012:** $60 000 ***Voyages du personnel*** Voyages/participation du fonctionnaire de l'information aux principaux événements des partenaires; **2011** - $30 000 **2012** - $30 000 Voyages du personnel aux réunions relatives au Centre d'échange **2011 :** $15 000 **2012 :** $15 000 ***Publications*** Matériel d'information (publications) y compris la reconstitution de la collection existante et distribution **2011 :** $200 000 **2012:** $200 000 Matériel et activités ciblés d'éducation et de sensibilisation (IBD 2011 et 2012) **2011 :** $100 000 **2012 :** $100 000

Publications sur le Centre d'échange
2011 : $10 000 **2012 :** $10 000

Activités
Communication aux enfants et aux jeunes
201 1 : $130 000 **2012 :** $130 000
Les villes et la diversité biologique : Organisation de manifestations parallèles (support logistique et des voyages) aux réunions du SBSTTA, du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention et de la CdP, élaboration et distribution de publication et de matériel d'information (brochures, sites Web, affiches, bulletins), ateliers de formation et de planification. Des fonds homologues seront demandés des autorités locales pertinentes.
2011 : $85 000 **2012 :** $65 000
Coopération Sud-Sud : Organisation de manifestations parallèles (support logistique et des voyages) aux réunions du SBSTTA, du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention et de la CdP, élaboration et distribution de publication et de matériel d'information (brochures, sites Web, affiches, bulletins), ateliers de formation et de planification.
2011 : $125 000 **2012 :** $95 000
Stratégie pour la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique;
2011 : $50 000 **2012 :** $50 000
Intégration des questions de parité des sexes
2011 : $50 000 **2012 :** $50 000
Les entreprises et la diversité biologique
2011 : $250 000 **2012 :** $150 000
Appui à la communication médiatique;
2011 : $30 000 **2012:** $30 000
Services d'information
Traduction du site Web : Contenu du site Web et de la base de données disponibles dans les 6 langues de l'ONU.
Le tableau ci-dessous indique les coûts de traduction prévus par langue pour 1 000 000 mots en anglais.

Langue	% achevé	Mots traduits	Mots non traduits	$/mot	Coût
Français	50%	500 000	500 000	$ 0.20	$ 100 000
Espagnol	50%	500 000	500 000	$ 0.15	$ 75 000
Arabe	0%	0	1 000 000	$ 0.12	$ 120 000
Chinois	0%	0	1 000 000	$ 0.15	$ 150 000
Russe	0%	0	1 000 000	$ 0.15	$ 150 000
Total					**$595 000**

2011 : $300,000 2012 : $295,000

*F. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques**

a) Gestion globale

Aperçu des responsabilités	Coordination et gestion globales du programme de travail relevant du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques de manière rentable, ponctuelle et réceptive, livrées par les six unités centrales : i) Questions juridiques et politiques ; ii) Questions techniques et scientifiques ; iii) Coordination du renforcement des capacités ; iv) Communication et sensibilisation du public ; v) Echange d'information et Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (CEPRB) ; vi) Considérations socioéconomiques et questions commerciales; assurer le fonctionnement efficace des organes subsidiaires et des processus du Protocole de Cartagena comme le stipule le Protocole ; assurer et promouvoir des liens adéquats et appropriés avec les autres activités de la Convention sur la diversité biologique et les organisations compétentes telles que les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les institutions universitaires et de recherche, l'industrie et le secteur privé, afin de favoriser la collaboration effective et les partenariats pour l'application du Protocole ; préparation et secrétariat des réunions dans le cadre du Protocole; représentation extérieure; identification et orientation des travaux sur des questions émergentes dans le cadre du programme.
Résultats escomptés[7]	
	Parties et gouvernements, organes des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales, institutions bilatérales et multilatérales de financement, FEM et ses agents d'exécution, ONG concernées, instituts d'enseignement et de recherche, presse et médias, secrétariats d'autres conventions, réseaux de communications électroniques, principaux groupes, y compris le secteur privé et le grand public.
Postes approuvés	P-5 Administrateur de programme principal ***(à promouvoir à la catégorie D-1)*** ; SG – Secrétaire (G-6)
Ressources extérieures au budget de base	P-2 Administrateur de programme adjoint – Services des conférences
Ressources nécessaires	P-3 Fonctionnaire chargé de la gestion du Fonds (PNUE), poste financé par le PNUE.

[7] Voir la note 2 en bas de page pour un aperçu des responsabilités des chefs de division.

Ressources nécessaires	1. Coûts de personnel 2011 : $2 078 300 2012 : $2 141 600 2. Réunions du Bureau de la RdP 2011 : $50 000 2012 : $60 000 3. Consultants/Sous-traitance 2011 : $20 000 2012 : $20 000 4. Voyages en mission 2011 : $60 000 2012 : $60 000 5. Réunions du Comité consultatif intérimaire sur la prévention des risques biotechnologiques 2011 : $40 000 2012 : $40 000 6. Réunions du groupe de liaison (1/an) 2011: $30 000 2012 : $30 000 7. Réunion de la CdP-RdP 2011 : $0 2012 : $400 000 8. Réunions du Comité chargé du respect des obligations (2/an) 2011 : $80 000 2012 : $80 000 9. Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques 2011 : $50 000 2012 : $50 000 10. Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation et l'examen 2011 : $50 000 2012 : $50 000 11. Ratification du Protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation 2011 : $50 000 2012 : $0 12. Evaluation indépendante des initiatives de renforcement des capacités 2011 : $20 000 2012 : $0 13. Traduction du site Web du CERPB 2011 : $20 000 2012 : $20 000 14. Coûts de formation 2011 : $5 000 2012 : $5 000 15. Assistance temporaire/heures supplémentaires 2011 : $20 000 2012 : $20 000 16. Dépenses générales de fonctionnement 2011 : $259 700 2012 : $259 700

b) Programme favorable à l'application du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

Aperçu des responsabilités	Promouvoir et faciliter l'application du Protocole
Résultats escomptés[8] *(pour le Protocole dans son ensemble)*	***Moyens :*** • Secrétariat efficace de la CdP-RdP ou des réunions intersessions ; • Mise en œuvre du programme de travail sur la prévention des risques biotechnologiques dans les délais prescrits ; • Contribuer aux programmes de travail pertinents de la CDB sur des questions scientifiques connexes comme l'application de l'article 8 h) de la Convention (espèces exotiques); • Protocole additionnel approprié sur les règles et procédures internationales relatives à la responsabilité et la réparation concernant les organismes vivants modifiés ; • Etablir en temps voulu les documents nécessaires aux réunions ; • Identifier et diffuser des informations pertinentes, des meilleures pratiques et les leçons apprises au titre des initiatives de renforcement des capacités en matière de prévention des

[8] Note -- Le cas échéant, des résultats et livrables additionnels spécifiques aux programmes de travail sont mis en évidence dans les sections ci-dessous. Ces derniers rappellent également les mandats.

	risques biotechnologiques, c'est-à-dire servir de point de contact central (centre d'échange) aux initiatives existantes de renforcement des capacités dans ce domaine, faciliter le partage des informations et coopérer aux niveaux régional et international ; Préparer et diffuser des rapports de synthèse sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement des capacités, sur la base des contributions des gouvernements et des organisations concernées ; • Identifier des domaines de coopération entre la CDB et les organes concernés sur des questions présentant un intérêt pour le Protocole; • Organiser à intervalles périodiques, sous réserve des fonds disponibles, des réunions de coordination pour les gouvernements, les organisations concernées et les donateurs qui participent à des activités de prévention des risques biotechnologiques; assurer le renforcement des capacités afin de promouvoir la collaboration, la coordination et les synergies entre différentes initiatives de renforcement des capacités en vue d'éviter les doubles emplois et une utilisation inefficace des ressources limitées ; établir des rapports sur l'état d'avancement du Plan d'action pour le renforcement des capacités, sur la base des contributions des gouvernements et des organisations concernées ; • Analyser et synthétiser les besoins et priorités en matière de renforcement des capacités de différents pays pour l'application effective du Protocole ; • Identifier les sources bilatérales et multilatérales existantes de financement et d'autres possibilités de renforcer les capacités de prévention des risques biotechnologiques et donner aux pays des avis en conséquence ; • Tenir les pays au courant des faits nouveaux importants dans le domaine du renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques ; • Donner suite à toutes les autres demandes de la CdP-RdP concernant le renforcement des capacités; • Contribuer au développement et à l'exécution des activités de vulgarisation et de renforcement des capacités de la CDB et du Protocole ; • Coopérer avec d'autres organes et organisations concernés ; • Elargir le fichier d'experts et le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques; • Administrer le fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques sur la base des lignes directrices provisoires; • Créer un fichier d'experts pour aider les Parties avec l'évaluation des risques et le renforcement des capacités aux fins de la prise de décisions; • Donner aux Parties des informations pour les aider à prendre des décisions sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques; • Assurer la liaison avec les organisations et les experts concernés et en solliciter des contributions.

Résultats escomptés	***1. Les décisions concernant les risques que pose un organisme vivant modifié sont fondées sur une réglementation et des règles administratives conformes au Protocole*** *Les Parties éligibles qui doivent faire une évaluation des risques, analyser les rapports d'évaluation des risques; et concevoir ou étudier des mesures de gestion des risques en vue de prendre des décisions sur les importations d'organismes vivants modifies obtiennent l'appui nécessaire.* ***Mandat* :** Article 10, paragraphe 7 du Protocole. ***Moyens* :** Élaboration de procédures et mécanismes alimentés par la demande pour faciliter la prise de décisions; élaboration d'orientations sur des aspects spécifiques de l'évaluation des risques ; développement et appui à l'application d'outils scientifiques sur les approches courantes de l'évaluation des risques et de la gestion des risques à l'usage des Parties.
	2. Responsabilité et réparation

	Mandat : *Article 27 du Protocole, décisions BS-I/8, BS-IV/12 de la CdP-RdP* ***Moyens :*** Elaboration de règles et procédures internationales sur la responsabilité et la réparation pour les dommages causés par le mouvement transfrontière d'OVM. Contribution aux travaux de la Convention sur les questions relatives à la responsabilité et la réparation dans le contexte du paragraphe 2 de l'article 14 de la Convention ; entrée en vigueur des règles et procédures internationales sur la responsabilité et la réparation avant la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole ; soutenir la signature, ratification ou adhésion rapide de l'instrument par les Parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et son application. ***Livrables :*** Adoption d'un Protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation et sa signature et ratification à brève échéance.
	3. Suivi et rapports *Mise en oeuvre améliorée des dispositions du Protocole sur la base des analyses de rapports soumis* **Mandat :** Article 33 du Protocole **Moyens :** Système d'établissement de rapports nationaux réguliers des Parties sur l'application du Protocole amélioré et facilité
	4. Manipulation, transport, emballage et identification **Mandat :** Article 18 du Protocole. **Moyens :** Collecte d'informations et consultations avec d'autres organes internationaux concernés en vue de faciliter l'examen par la CdP-RdP de la nécessité d'élaborer des normes relatives aux pratiques d'identification, de manipulation, d'emballage et de transport et d'en fixer les modalités.
	5. Respect des obligations **Mandat :** Article 34 du Protocole, décision BS-I/7 de la CdP-RdP **Moyens :** Recevoir les contributions sur le respect des obligations de toute Partie concernant son respect des obligations ou le respect d'une autre Partie; mettre les contributions à la disposition de la Parties concernée; transmettre des contributions au Comité chargé du respect des obligations ainsi que la réponse et les informations qu'il peut recevoir de la Partie concernée; collecter des informations sur l'expérience des mécanismes de respect des obligations relevant d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et les mettre à disposition du Comité chargé du respect des obligations en vertu du Protocole
	6. Coopération avec les organisations, arrangements et processus concernés *L'application du Protocole bénéficie et tire parti des processus en cours concernés et elle tient compte des règles et normes internationales applicables* **Mandat :** Paragraphe 4 c), article 29, et autres dispositions du Protocole Paragraphe 1 g), annexe, décision BS-I/12, décision BS-II/6 et autres décisions pertinentes **Moyens :** Application ou suivi des demandes antérieures de statut d'observateur auprès des organes et comités concernés (p.ex. les comités SPS/TBT de l'OMC) ; relations officielles établies entre les secrétariats d'autres conventions et organisations.
Postes approuvés	P-4 Fonctionnaire chargé des affaires juridiques et de politique; P-3 Fonctionnaire chargé des affaires juridiques; G-7 Assistant de programme (50%)
Nouveaux postes demandés	P-5 Administrateur de programme – Responsabilité et réparation

	7a. Évaluation des risques *Compréhension commune et mise en oeuvre effective par les gouvernements des dispositions du Protocole relatives à l'évaluation des risques, y compris l'examen et l'analyse des évaluations des risques soumises par les exportateurs en vertu de l'article 15 2).* **Moyens :** Faciliter l'exécution des décisions de la CdP-RdP concernant la clarification des questions soulevées par l'évaluation des risques; faciliter l'exécution des décisions de la CdP-RdP concernant l'élaboration d'orientations et d'un cadre pour une méthode commune d'évaluation des risques
	7b. Gestion des risques *Gestion efficace des organismes vivants modifies résultant de la compréhension commune et de l'accord entre les gouvernements et les organes et organisations concernant les méthodes de gestion des risques et les priorités en matière d'actions de gestion* ***Moyens :*** Faciliter l'exécution des décisions de la CdP-RdP concernant le paragraphe 5 de l'article 16; coopérer avec les organes concernés pour ce qui est des aspects scientifiques du Protocole (p.ex., évaluation et gestion des risques), y compris avec la Convention internationale pour la protection des végétaux (décision 6/20, paragraphes 31 à 34 de la CdP) et d'autres (p.ex., Codex, OIE, OCDE, OMC).
Postes approuvés	P-4 Évaluation scientifique ***(précédemment en temps partagé – poste à transférer à la CDB 100%)***. P-3 Évaluation des risques ***(précédemment en temps partagé – poste à transférer à la CDB 100%)***.
Nouveau poste demandé	Assistant de programme (G-7) Evaluation des risques
	8. Communication et renforcement des capacités *Consolidation, renforcement et/ou création de capacités en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.* ***Mandat*** **:** Article 13 de la Convention, décision VI/19 et décision BS-II/13 de la RdP. ***Moyens*** **:** Promotion de la sensibilisation et de l'éducation du public concernant le Protocole au moyen de publications, de communiqués de presse, du site Internet et d'autres moyens; élaboration et mise en oeuvre de la stratégie de communication pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques; réponse aux demandes publiques d'information et de documents sur le Protocole; renforcement et/ou création de capacités des Parties en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public afin de commercialiser et de promouvoir l'intégration de la diversité biologique et de la prévention des risques biotechnologiques dans les travaux d'autres secteurs; élaboration plus poussée des capacités professionnelles des éducateurs et communicateurs; et renforcement de la participation des parties prenantes et du développement communautaire par le biais de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public. **Livrables :** Matériel de sensibilisation à la diversité biologique et à la prévention des risques biotechnologiques (communiqués de presse, bulletins et brochures).

	9. Mécanismes de promotion du renforcement des capacités en vue de l'application effective du Protocole ***Mandat* :** Article 22 et Article 28, paragraphe 3 du Protocole et décisions II/4, III/6 et EM-I/3, paragraphe 14, de la Conférence des Parties; décisions BS-I/4, BS-I/5, BS-II/3 de la CdP-RdP. ***Moyens* :** 1) Administration du mécanisme de coordination (y compris la tenue à jour des bases de données du Centre d'échange et du Centre des ressources d'information sur la prévention des risques biotechnologiques au Centre d'échange, maintenance du réseau de renforcement des capacités sur la prévention des risques biotechnologiques, administration du Fonds de contributions volontaires pour le fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques); 2) Appui aux gouvernements et organisations concernées pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement des capacités en vue de l'application effective du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et autres décisions de la CdP-RdP sur la, renforcement des capacités.
Postes approuvés	P-4 Chargé des affaires environnementales/renforcement des capacités P-2 Fonctionnaire de l'information; SG Assistant de programme (G-7) (50%)

	10. Echange d'informations et Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques **Mandat :** Article 20 du Protocole; Décision BS-I/3; Décision BS-II/3
	a). Le Centre d'échange facilite l'échange d'informations sur les organismes vivants modifiés et aide les Parties à appliquer le Protocole. **Moyens :** Exécuter le programme de travail pluriannuel du Centre d'échange, y compris ce qui suit : gérer et améliorer la structure et la conception du portail central du Centre d'échange; concevoir, réviser et appliquer des formats communs pour la communication des informations; continuer de développer et d'agrandir le Centre de ressources d'information sur la prévention des risques biotechnologiques; contribuer aux activités de renforcement des capacités pour l'échange d'informations et la gestion des savoirs; appuyer les travaux du Comité consultatif informel du Centre d'échange; faire une deuxième étude du Centre d'échange et comparer les améliorations en fonction des données de base existantes. ***Résultats :*** Volume accru d'informations disponibles par le truchement du Centre d'échange; toutes les Parties peuvent accéder en temps opportun à l'information par le truchement du Centre d'échange; facilité accrue de communiquer l'information dont dispose le Centre d'échange et d'y accéder; planification stratégique de la mise en œuvre du Centre d'échange; élaboration et exécution du programme de travail à plus long terme; discussions et processus de négociation du Protocole facilités par le Centre d'échange.
	b) La coopération internationale en matière d'échange d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques est encouragée **Moyens :** Collaborer avec les organisations concernées à l'élaboration de protocoles pertinents d'échange d'informations; faciliter l'établissement de normes cohérentes en matière d'échange d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques; établir des mémorandums d'accord avec les organisations concernées. **Résultats :** Contributions à l'établissement de normes cohérentes en matière d'échange d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques; utilisation accrue du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en tant que source d'information sur la prévention des risques biotechnologiques; amélioration de la coopération interinstitutions.
	c) Renforcement des capacités en vue d'une participation effective au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

	Moyens : Collaborer avec des organisations de renforcement des capacités; organiser des ateliers d'assistance technique avec les ressources disponibles. **Résultats :** Toutes les Parties peuvent accéder en temps opportun à l'information par le truchement du Centre d'échange; volume accru d'informations disponibles par le truchement du Centre d'échange; informations du Centre d'échange utilisées pour faciliter la prise de décisions en vertu du Protocole.
Liens extérieurs	Représentants de gouvernements et pôles nationaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques; organisations internationales actives dans le domaine de l'échange d'informations, y compris les acteurs universitaires, industriels et gouvernementaux
Postes approuvés	P-4 Administrateur de programme – Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ***(poste à promouvoir à la catégorie P-5)*** P-3 Administrateur de programme – Chargé des systèmes informatiques ***(poste à promouvoir à la catégorie P-5)*** G-7 Assistant de programme, Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques G-7 Chargé des systèmes informatiques
Nouveaux postes demandés	Aucun

G. Gestion des ressources et services de conférence (RMCS)

a) Gestion globale

Aperçu des responsabilités	Gestion du programme, facilitant l'administration du Secrétariat, veillant à ce que les services de conférence, le personnel et les ressources financières soient en place pour permettre le bon fonctionnement du Secrétariat.
Résultats escomptés[9]	
Liens extérieurs	PNUE, Office des Nations Unies à Nairobi et autres institutions des Nations Unies au lieu d'affectation; gouvernement hôte; missions diplomatiques et délégations; autres secrétariats de convention
Ressources nécessaires	1. Coûts de personnel 2011 : $580 200 2012 : $598 600 2. Réunions de la CdP 2011 : $ 200 000 2012 : $1 500 000 3. Voyages en mission 201 1: $ 60 000 2012 : $60 000 4. Coûts de formation 2011 : $20 000 2012 : $20 000 5. Dépenses générales de fonctionnement 2011 : $1 471 800 2012 : $1 471 700 6. Assistance temporaire et heures supplémentaires 2011 : $ 20 000 2012 : $20 000
Ressources extérieures au budget de base	**Fonds d'affectation spéciale BZ** 2011 $ 100 000 – Participation des pays en développement et des pays à économie en transition à la réunion extraordinaire de la CdP 2012 $1 000 000 – Participation des pays en développement et des pays à économie en

[9] Voir la note en bas de page 2 pour une vue d'ensemble des responsabilités des chefs de division.

	transition à la CdP-11 P-5-Chef, Service de gestion des ressources financières (financé par le PNUE; P-3 Responsable de la gestion des fonds (financé par le PNUE)

b) Gestion des ressources financières

Aperçu des responsabilités	En coopération avec le PNUE et l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Service des conférences et de gestion des ressources fournit au Secrétariat du personnel et des services administratifs.
Résultats escomptés	*Les finances de la Convention sont gérées avec efficacité* **Mandat :** Article 24 de la Convention. ***Moyens* :** Préparation des budgets et des rapports connexes ; suivi et certification des dépenses ; achat de biens et de services et paiement ponctuel des factures ; rapports des paiements de contributions indicatives et de collecte de fonds volontaire ; gestion des dispositions de services communs à Montréal. ***Livrables* :** Projets de budgets de programme biennaux; rapports financiers à la CdP; dossiers d'audit; avis de contributions indicatives envoyés tous les ans à chaque Partie, paiements comptabilisés avec précision.
Ressources extérieures au budget de base	P-2 Fonctionnaire des finances (PNUE); SG Assistant des finances (PNUE) (G-7); SG Assistant de gestion des fonds (PNUE) (G-6); SG Assistant des finances (G-5). Tous les effectifs financés par le PNUE
Nouveaux postes requis	Aucun

c) Planification et gestion des conférences

Aperçu des responsabilités	En coopération avec le PNUE et l'Office des Nations Unies à Nairobi, RMCS fournit au Secrétariat les services de conférence nécessaires pour toutes les réunions convoquées par le Secrétariat de la Convention
Résultats escomptés	*Les réunions de la CdP et de ses organes subsidiaires et les ateliers sont gérés avec succès.* ***Mandat :*** Article 24 de la Convention. ***Moyens :*** Fourniture de la logistique et des services de conférence, ce qui entraîne une liaison avec des services de conférence commerciaux; création d'une infrastructure temporaire sur les lieux de la réunion; embauche et formation de personnel temporaire; embauche d'interprètes simultanés; sécurité; édition des documents (liaison avec les traducteurs et les prestataires des services de documentation). ***Résultats :*** Services de conférence appropriés pour chaque session; équipes d'effectifs temporaires rempliront diverses fonctions avant et durant chaque session; les délégués reçoivent la documentation à temps et les dispositions de voyage pour assister aux réunions sont facilitées.
Postes approuvés *Nouveaux postes requis*	P-5 Rédacteur; P-3 Fonctionnaire des conférences; Assistant chargé des services de conférence (G-7); Assistant de rédaction (G-7); Assistant d'information (G-5) 50%
Ressources extérieures au budget de base	2 G-6-Assistants chargés des services de conférence financés par le PNUE.

d) Services administratifs et du personnel

Aperçu des responsabilités	En coopération avec le PNUE et l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Service des conférences et de gestion des ressources fournit au Secrétariat du personnel et des services administratifs.
Résultats escomptés	*Les ressources humaines du Secrétariat sont gérées avec efficacité* **Mandat :** Article 24 de la Convention. ***Moyens :*** Fourniture de services d'administration et de personnel (par le biais d'un suivi avec le PNUE/ONUN des procédures de recrutement, de nomination et de promotion; tenue à jour des dossiers du personnel et des fichiers de candidats; mise en oeuvre du système de notation; liaison avec l'Association du personnel; supervision de la feuille de paie et des allocations/prestations du personnel des services généraux; contrôle des congés) et prestation de services de voyage au personnel et délégués.
Postes approuvés	G-7 Assistant chargé des voyages; G-5 Réceptionniste;
Ressources extérieures au budget de base	P-3 Fonctionnaire d'administration; G-7 Assistant chargé du personnel; G-7 Assistant administratif; G-6 Assistant administratif. G-7- Assistant chargé des voyages ; G-7- Assistant chargé des voyages; G-5 Messager/Commis/Chauffeur; Effectifs financés par le PNUE

Annexe

Abréviations et sigles

ABS	Accès et partage des avantages
CEPRB	Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
CESP	Communication, Education, et sensibilisation du public
CGRFA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
CHM	Mécanisme du Centre d'échange
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
ITM	Initiative taxonomique mondiale
IAIA	International Association for Impact Assessment
ICTSD	Centre international pour le commerce et le développement durable
OMI	Organisation maritime internationale
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
IT-PGRFA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
LADA	Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
MdA	Mémorandum d'accord
MdC	Mémorandum de coopération
RdP	Réunion des Parties
SPANDB	Stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
BSE	Bureau du Secrétaire exécutif
OIE	Organisation mondiale pour la santé animale
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
RMCS	Services de conférence et de gestion des ressources
SBSTTA	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
SEL	Questions sociales, économiques et juridiques
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
STAP	Groupe consultatif scientifique et technique (FEM)
STTM	Questions scientifiques, techniques et technologiques
OTC	Obstacle technique au commerce
TK	Savoirs traditionnels
ADPIC	Droits de propriété intellectuelle touchant au commerce

ONU/ DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
UNCCD	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO-MAB	Programme sur l'homme et la biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
ONUN	Office des Nations Unies à Nairobi
UNPFII	Instance permanente sur les questions autochtones
UPOV	Union pour la protection des obtentions végétales
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
WRI	World Resources Institute
OMC	Organisation mondiale du commerce